Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DU TERRITOIRE DE BELFORT

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRRITOIRES

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE 360° DU SANS-ABRISME AU MAL LOGEMENT PERMETTANT L'EVALUATION DES ENJEUX DU FUTUR PDALHPD DU TERRITOIRE DE BELFORT

PANORAMA DES DOCUMENTS ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DISPONIBLES

Documents existants

Il s'agit de positionner le diagnostic 360° **au regard des autres diagnostics déjà réalisés, en cours ou à venir, dans le domaine de l'hébergement, du logement, de l'habitat, de l'accompagnement social, médico-social et sanitaire.**

Principaux documents programmatiques	- PDAHI 2012-2015 - PDALPD 2012-2016 - PPLPIS 2015-2017 **- PDALHPD 2017-2022** - PLH de la CAB en cours de révision
Autres documents sectoriels	- PSP de Territoire Habitat (Plan Stratégique et Patrimonial) jusqu'en 2023 - Schéma des gens du voyage jusqu'en 2018 - Schéma gérontologique départemental - Plateforme de coordination en psychiatrie et en santé mentale (plan d'actions septembre 2014 à juin 2015)

Il n'existe pas de PDH pour le Territoire de Belfort, le Conseil départemental n'ayant pas la compétence HABITAT.
Le Conseil départemental et l'État ont lancé en 2017 la démarche de renouvellement du PDALHPD, qui résulte de la fusion du PDALPD et du PDAHI.

Le pilotage du diagnostic a été mené en COREP du PDALPD.

Thématiques du PDALPD à approfondir dans le nouveau plan :
- améliorer la prévention des expulsions locatives
- développer l'offre de logements adaptés à la perte d'autonomie
- mieux connaître la demande en logement ordinaire pour améliorer l'offre
- la problématique de santé mentale posée comme une fréquente difficulté d'accès et/ou maintien dans le logement fait l'objet d'un plan d'actions devant notamment permettre d'apporter un soutien aux acteurs locaux,
- améliorer le repérage en amont et éviter des ruptures dans le parcours de vie permettant ainsi de meilleures interventions autour des cas données.

Systèmes d'information et bases de données locales à l'appui des investigations du diagnostic 360°

Vue de synthèse sur les sources existantes

Types de données	Outil de traitement de l'information utilisé dans le département
Suivi et qualification des demandes – volet Urgence et Insertion	SI SIAO tableau excel : statistiques quotidiennes
Suivi des orientations[2] – volet Urgence et Insertion	SI SIAO tableau excel : statistiques quotidiennes
Demandes de logement social	SNE
Demandes de logement social prioritaires	SYPLO
Capacités d'hébergement et niveau d'occupation	SI SIAO tableau excel : statistiques quotidiennes
Capacités de logement – parc social	RPLS
Capacités de logement – parc privé	Ex : Filocom Données disponibles à la DDT
Capacités de logement adapté et accompagné	SI SIAO tableau excel : statistiques quotidiennes

Il est à noter que l'outil Filocom donne une description du parc privé mais ne permet pas de mesurer la capacité.

[2] Le terme « orientations » équivaut sous ProGdis au terme « affectation »

Sur la partie urgence, au cours de la période hivernale les places en appartements hiver sont rajoutées dans le SI SIAO, en plus des places HU existantes. La commission SIAO traite 100 % des demandes d'HU.

La partie Insertion comprend dans le SI SIAO, les places insertion du CHRS ainsi que les places en pension de famille. 10 places de stabilisation ont été transformées en places insertion CHRS en septembre 2017. La commission SIAO ne traite pas l'ensemble des demandes (entrées directes Solidarité Femmes)

Hors secteur AHI, il n' y a pas de places dédiées au SIAO dans les structures du Territoire de Belfort. Pour autant, le SIAO peut être amené à préconiser des orientations vers ces structures.

Niveau de déploiement de l'outil de pilotage du contingent préfectoral SYPLO :
- outil en cours de déploiement avec constitution du vivier et définition des modalités de gestion au 1er semestre 2018,
- outil prévu pour une utilisation par les services de la DDT à partir du 1er avril 2018.

Il n'existe pas d'observatoire local des loyers et/ou des problématiques d'habitat dans le département faute d'engagement des agences et des collectivités (taux de réponse insuffisant et la partie nord Franche-Comté s'est recentrée sur Montbéliard-Héricourt).
En revanche, il existe l'enquête annuelle loyers dans le parc privé sur les quatre départements de l'ex-Franche-Comté. La collecte 2017 est en cours après deux ans d'arrêt.

Concernant la fiabilité des données du SNE / RPLS pour le Département, une amélioration est apportée par AATIKO, gestionnaire du SNE qui produit régulièrement des statistiques et des suivis de qualité, des données des bailleurs. A noter, une amélioration de la qualité des données saisies dans le RPLS, toutefois des progrès restent à faire au niveau de la codification des contingents, des types de financements entre autres.

Il n'existe pas de suivi des accords collectifs départementaux et des relogements. La mise en place de la CIL (conférence intercommunale du logement) courant 2016, à l'échelle de l'EPCI "Grand Belfort", a défini des orientations pour les attributions. En 2018, il est prévu l'adaptation de l'accord-cadre sur les attributions approuvé en 2016 et la transformation de la convention d'équilibre territorial (elle aussi approuvée en 2016) en convention intercommunale d'attribution.

En parallèle, élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social.

1. Analyse des caracteristiques du territoire

Sources : INSEE / CAF / DIRECCTE / DRJSCS / DEPARTEMENT

Cette partie présente les principales caractéristiques de la région et apporte également un éclairage sur les spécificités locales en proposant des tableaux de bords d'indicateurs déclinés au niveau départemental et des cartographies mettant en évidence les atouts et fragilités du Territoire de Belfort. L'objet de cet état des lieux est d'apporter une meilleure connaissance du département du Territoire de Belfort.

a) Portrait de la région Bourgogne Franche-Comté

Une région industrielle et rurale avec des zones de fragilité

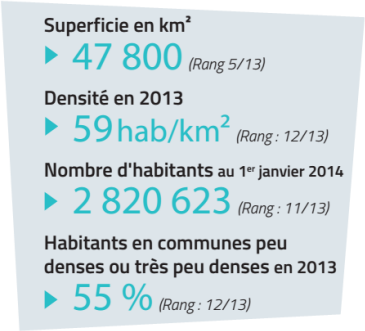

Située au nord-est de la France, la région Bourgogne-Franche-Comté forme un territoire de 47 800 km². C'est l'une des régions les plus vastes de France mais avec une densité très faible, seulement 59 hab/km²: seule la Corse affiche une densité plus faible.

Elle est composée de 8 départements et de 3 829 communes, dont 23 de plus de 10 000 habitants. Seules 2 villes dépassent les 100 000 habitants (Dijon et Besançon). Elles se positionnent loin devant les autres villes de la région (Belfort : 50 000, Chalon-sur-Saône : 45 000).

La région est constituée de nombreuses communes rurales notamment dans la Nièvre et à l'ouest de la Côte-d'Or. Faiblement artificialisée, la Bourgogne Franche-Comté est dominée par l'agriculture qui occupe plus de la moitié de l'espace. La forêt couvre 36 % des surfaces. Elle s'impose dans les massifs résineux du Jura, des Vosges et dans le Morvan.

Partageant 230 kilomètres de frontière avec la Suisse, la région se situe entre de grandes aires urbaines que sont Paris, Lyon, Genève, Mulhouse et Strasbourg. Les axes routiers, autoroutiers et ferroviaires y sont développés. Le département de la Nièvre apparaît cependant à l'écart avec des temps d'accès aux grands pôles urbains de la région (Dijon, Besançon, Chalon sur Saône) assez longs. D'autres territoires ruraux excentrés sont également concernés par une moindre accessibilité (nord de la Haute-Saône, sud du Jura…).

Trois systèmes urbains locaux se dessinent à travers l'implantation des pôles urbains de la région et de leur aire d'influence :
- le premier structure la moitié Est de la région le long de l'axe Rhin-Rhône et comporte 13 des 16 grands pôles urbains régionaux qui incluent les 5 agglomérations les plus densément peuplées : Dijon, Besançon, Montbéliard, Belfort et Chalon-sur-Saône. Le maillage urbain est plus relâché en dehors de cette zone,
- davantage orientée vers le Centre-Val de Loire et isolée du reste de la région par sa position excentrée et la barrière naturelle du Morvan, l'aire urbaine de Nevers constitue le second système urbain de la région,
- enfin au nord-ouest de la région, le long de la vallée de l'Yonne, les agglomérations d'Auxerre et Sens, excentrées elles aussi, composent le 3ème système urbain de la région dans le prolongement de l'aire d'influence de Paris.

Conditions de vie, revenus et profil social

En Bourgogne-Franche-Comté, la moitié de la population dispose d'un revenu disponible annuel supérieur à 19 400 euros par unité de consommation en 2015. Ce niveau de vie médian est inférieur de 400 euros à la moyenne métropolitaine et classe la Bourgogne-Franche-Comté au septième rang des régions françaises.

Des revenus plus élevés à proximité de la Suisse et des grandes agglomérations

Les revenus les plus élevés se situent autour des grandes agglomérations en particulier celles de Dijon, Beaune et Pontarlier.

C’est dans les couronnes des grandes aires urbaines que le niveau de vie médian et la part des cadres sont les plus élevés. Les revenus élevés se concentrent également dans la zone viticole le long de l’axe Dijon - Mâcon, ainsi que dans la zone frontalière avec la Suisse ; celle-ci bénéficie des salaires élevés des actifs, y compris d’ouvriers, travaillant dans des pôles d’emploi suisses.

À l’inverse, le niveau de vie médian est plus faible dans les territoires ruraux dont la population est vieillissante ; notamment dans le Morvan, la Bresse louhannaise et le nord de la Haute-Saône où plus de la moitié des ménages déclare des revenus qui émanent principalement de pensions, retraites ou rentes. Le niveau de vie médian est également faible dans les territoires caractérisés par une proportion importante d’ouvriers aux revenus particulièrement bas tels que le Florentinois et l’Auxois.

Des inégalités moins marquées qu’en France métropolitaine

Ainsi, comme en France métropolitaine, les inégalités de niveau de vie au sein de la région sont liées au profil social des territoires. Malgré ces disparités, la Bourgogne-Franche-Comté fait partie des régions les moins inégalitaires derrière la Bretagne et les Pays de la Loire. L’échelle des niveaux de vie y est plus resserrée. Les 10 % des ménages les plus modestes disposent d’un niveau de vie inférieur à 11 000 euros, soit 500 euros de plus qu’au niveau métropolitain. À l’autre extrémité de la distribution, les 10 % des ménages les plus aisés disposent d’un niveau de vie d’au moins 34 150 euros, inférieur de 3 100 euros à la moyenne métropolitaine. De ce fait, les inégalités de niveau de vie, mesurées par le rapport interdécile, sont moins prononcées qu’au plan national. Ce rapport entre hauts et bas revenus est de 3,1 en Bourgogne- Franche-Comté contre 3,5 en moyenne en France métropolitaine.

Des disparités entre département demeurent en matière de pauvreté

Si la Bourgogne Franche-Comté figure parmi les régions où les inégalités sont les moins marquées, des disparités entre département demeurent en matière de pauvreté. L’intensité de la pauvreté étant notamment plus marquée dans le Territoire de Belfort.
Les jeunes non insérés (ni en emploi ni en études) sont particulièrement présents dans les milieux ruraux (Nord Haute-Saône) et dans les territoires industriels en difficulté (Montbéliard et St Claude). Les personnes seules de 65 ans et plus sont également particulièrement concernées par la pauvreté notamment dans les territoires ruraux. L’ensemble de ces situations de précarité, bien que moins fréquente qu’à l’échelle nationale, progressent en lien avec la dégradation de l’emploi.

Décomposition des revenus des ménages

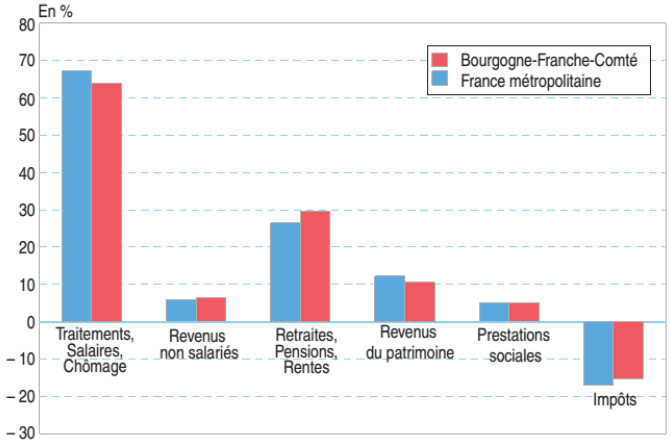

source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal

Habitat et vulnérabilité énergétique

Près d'un logement sur dix est inoccupé

La Bourgogne-Franche-Comté compte 1 514 000 logements en 2012. Le parc de logements est essentiellement composé de résidences principales (83 %). Les résidences secondaires et les logements occasionnels représentent 8 % des logements et les logements vacants 9 %, soit la part la plus importante des nouvelles régions. En 2012, la part de logements vacants est importante dans les espaces à la démographie peu dynamique : nord de la Haute-Saône, ouest de la Côte-d'Or, sud de l'Yonne, Nièvre, et sud du Jura. En lien avec la progression du nombre de ménages, le parc des résidences principales augmente de 22 % entre 1990 et 2012. Dans le même temps, le nombre de résidences secondaires recule de 13 %, tandis que celui des logements vacants progresse de 42 %.

63 % des ménages sont propriétaires de leur logement

Parmi les logements occupés en résidence principale, deux sur trois sont des maisons individuelles. Dans les communes rurales, la proportion s'élève à 90 %, l'habitat collectif étant concentré dans les grandes villes. Dans la région, 63 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale en 2012, soit une progression de dix points par rapport au début des années 1980. Parmi les ménages locataires, 15 % sont logés dans le parc locatif social. C'est dans les grandes villes que l'habitat social est le plus présent, sauf à Dijon et Pontarlier où il se situe dans la moyenne régionale. Dans la plupart des autres communes de plus de 10 000 habitants, la part de logements sociaux varie de 28 % de l'ensemble du parc de logements (Besançon, Dole) à 44 % (Montbéliard, Montceau-les-Mines, Chenôve).

Un parc de logements potentiellement plus énergivore qu'en moyenne en France

En Bourgogne-Franche-Comté, davantage de logements ont été construits avant 1975 (année de l'application de la première réglementation thermique) qu'en moyenne en France métropolitaine. Ces logements sont plus souvent mal isolés, surtout s'ils n'ont pas fait l'objet de rénovation. Ils sont également plus fréquemment chauffés au fioul, en particulier lorsqu'il s'agit de maisons individuelles. Les logements sont également en moyenne plus grands. Dans la région, 34 % des résidences principales dépassent 100 m2, soit 4 points de plus qu'en moyenne nationale. Les caractéristiques du parc de logements, combinées à l'effet d'un climat plus rigoureux, notamment dans les zones de montagne, expliquent en grande partie la plus grande exposition au risque de vulnérabilité énergétique des ménages liée au logement en Bourgogne-Franche-Comté. Ainsi, un ménage sur quatre est exposé au risque de vulnérabilité énergétique parce qu'il consacre plus de 8 % de son revenu pour chauffer son logement. La facture annuelle moyenne d'un ménage s'élève à 1560 euros dans la région contre 1250 euros en moyenne en France métropolitaine. Cette facture pèse particulièrement dans le budget des ménages aux revenus modestes et résidant dans les espaces peu denses où les caractéristiques du parc de logements cumulent les facteurs de risque. C'est particulièrement le cas dans le Morvan et le Haut-Nivernais, le nord et l'ouest de la Haute-Saône, le Jura et la Puisaye dans l'Yonne.

Hébergement

Un renforcement des capacités d'accueil et d'hébergement des publics les plus fragiles

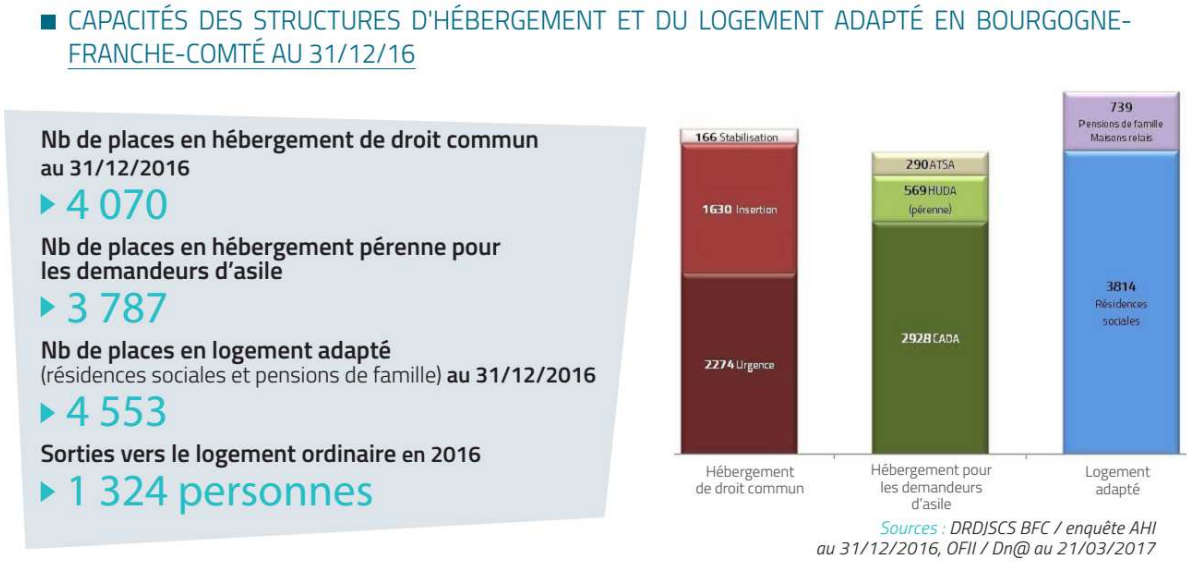

En 2016, la région Bourgogne-Franche-Comté compte 8186 places dans les dispositifs d'hébergement et 4 553 places en logement adapté.

En 2016, 10 046 demandes d'hébergement d'urgence (appels auprès du 115) ont été formulées en Bourgogne-Franche-Comté en nombre de personnes différentes, soit 27 personnes en moyenne par jour. Le nombre de demandes traduit un besoin de mise à l'abri des personnes en difficultés. Dépendant de facteurs conjoncturels (crise économique ou migratoire) et saisonniers (période hivernale), il fluctue très rapidement.

Depuis l'été 2015, la France se mobilise pour accueillir les migrants fuyant des zones de conflits comme la Syrie, l'Erythrée ou encore le Soudan. Afin de permettre aux personnes concernées d'être prises en charge dignement, le gouvernement a entrepris l'évacuation des personnes présentes dans les campements de la lande de Calais et de l'Ile de France vers des centres d'accueil et d'orientation (CAO) répartis sur l'ensemble du territoire. La région Bourgogne-Franche-Comté a pris ainsi toute sa place dans le déploiement d'un ensemble de réponses à la situation migratoire. Les associations et services de l'État se sont fortement mobilisés pour créer des places nouvelles : 942 places supplémentaires de centres d'accueil pour les demandeurs d'asile ont été ouvertes entre 2015 et 2016 et le dispositif d'Accueil Temporaire Service de l'Asile a été augmenté de 71 places. Avec les places d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile, ce sont plus de 4 200 places qui sont proposées aux demandeurs d'asile. En parallèle, 22 centres d'accueil et d'orientation (CAO) et 4 centres pour mineurs isolés ont été créés.

Entre fin octobre 2015 et le 31 décembre 2016, 1 333 migrants dont 108 mineurs ont été accueillis dans ces centres. Plus de 140 réfugiés ont aussi trouvé à se loger directement dans le parc social.

Pour ces personnes et en particulier les jeunes, des actions favorisant leur intégration sont déployées, notamment dans le cadre du contrat d'intégration républicaine, afin de leur assurer la meilleure insertion possible au sein de notre pays.

Pour pallier le manque de places dans les structures d'hébergement, des nuitées hôtelières sont également mobilisées. Le nombre de nuits d'hôtel en 2016 se stabilise tous programmes confondus (hébergement de droit commun et hébergement des demandeurs d'asile), avec 206 317 nuitées (565 nuitées par jour en moyenne) contre 215 698 de 2015. Cette stabilisation, après une forte progression les années précédentes, est liée à la mise en place de dispositifs alternatifs de type hébergement dans le logement pour assurer un hébergement mieux adapté et réduire les coûts.

1 324 personnes sont sorties des dispositifs d'hébergement de droit commun vers le logement ordinaire et 432 vers le logement accompagné.

Dans la région, 668 ménages, qui résidaient dans des dispositifs d'hébergement (CHRS/CADA/HU), ont bénéficié de l'attribution d'un logement social en 2016. Fin 2016, 968 demandes sont en cours d'examen. L'accès au logement social pour les ménages hébergés est relativement aisé dans la région du fait de la vacance de ce parc (5,5 % en région contre 3,2 % en France), excepté en Côte-d'Or, où le délai d'attribution est 2 fois plus élevé qu'au niveau régional et dans une moindre mesure en Saône-et-Loire.

Fin 2014 en Bourgogne-Franche-Comté, le BOP 177 représentait 38 933 889 €de dépenses d'intervention et a augmenté à hauteur de 42 210 771,35 € à la fin de l''année 2015. Avec une exécution fin 2016 à hauteur de 44 963 510 €, le budget Opérationnel de Programme 177 « hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » a augmenté de 15,5 % sur 3 exercices budgétaires. Fin 2014 en Bourgogne-Franche-Comté, le BOP 303 représentait 21 724 919 € de dépenses d'intervention et a augmenté à hauteur de 24 285 047 €à la fin de l''année 2015. Fin 2016, année de prise en gestion du BOP 303 par la DRDJSCS, l'exécution est de 25 554 779 €. Ainsi, le budget opérationnel de Programme 303 « Immigration et Asile » a augmenté de 17,6 % sur 3 exercices budgétaires. Les évolutions de ces programmes reflètent les efforts effectués pour l'hébergement des personnes en situation de vulnérabilité sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté.

	Hébergement et logement adapté													Accès au logement social en 2016		
	Capacités (nombre de places)															
	Hébergement de droit commun et réfugiés				Hébergement pour les demandeurs d'asile			Total	Logement adapté		Total	NB de demandes d'hébergement d'urgence exprimées en nb de personnes différentes	Nombre de nuitées hôteliers mobilisées en 2016 (31/12/2016)	Demande ménage en hébergement (CHRS/ CADA/HU) (31/12/2016)	Attribution ménage en hébergement (2016)	Délai moyen d'attribution en mois (2016)
Départements	Urgence	Insertion	Stabi-lisation	CPH	ATSA	CADA	HUDA		Résidences sociales	Pensions de famille Maisons relais						
CÔTE-D'OR	564	493	70	45	121	606	256	2 155	1 196	208	1 404	2 242	64 043	272	110	10
DOUBS	277	300	0	36	38	483	135	1 269	796	134	930	3 204	45 417	246	221	5
JURA	222	93	49			340	55	759	17	69	86	952	72 633	81	61	4
NIÈVRE	102	89	7	18		313	45	574	362	57	419	92		39	67	3
HAUTE-SAÔNE	106	72	0	39	15	236	15	483	20	29	49	532	9 820	32	29	1
SAÔNE-ET-LOIRE	697	354	30		96	330	178	1 685	753	106	859	2 184	11 847	145	71	6
YONNE	252	150	0			372	40	814	356	98	454	191	392	105	69	6
TERRITOIRE DE BELFORT	54	79	10		20	244	40	447	314	38	352	649	2 165	48	40	3
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	**2 274**	**1 630**	**166**	**138**	**290**	**2 924**	**764**	**8 186**	**3 814**	**739**	**4 553**	**10 046**	**206 317**	**968**	**668**	**5**
FRANCE ENTIÈRE														38 363	12 253	15

Sources : DRDJSCS BFC, Tableau de Bord AHI au 31/12/2016 ; Dn@, Ofii ; Enquête trimestrielle sur la mobilisation de nuitées hôtelières effectuée par la DRDJSCS auprès des DDCSPP au 31/12/2016 ; SNE 2016, DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Un parc de logements à adapter, une offre d'hébergement à répartir dans le nord de la région

Le marché du logement apparaît relativement détendu avec un taux de vacance globale supérieur à la moyenne métropolitaine, mais qui cache certaines disparités. Une tension existe dans la zone frontalière du Doubs avec un quasi blocage du marché locatif. Ce dernier est moins développé que dans le reste de la région et présente des taux de vacance et de mobilité très faibles dans le parc privé comme dans le parc social. La progression des loyers est près de deux fois plus forte qu'en moyenne dans le reste de la région. En revanche, dans le Nord et l'Ouest de la Haute-Saône et une partie du Jura, le prix des loyers stagne ou est en baisse et le parc locatif privé rentre en concurrence avec le parc locatif social.

Dans le parc locatif social (hors parc non conventionné des SEM), 73 500 logements sont proposés à la location au 1er janvier 2014 (source RPLS). Le taux de vacance atteint 5,5 %, contre 3,0 % au niveau national. Le taux de mobilité s'élève à 12,1 % (9,7 % au niveau national). Parmi les principaux enjeux pointés par les bailleurs sociaux locatifs, on trouve la réhabilitation des logements, notamment d'un point de vue énergétique, et la démolition de barres inadaptées à la demande (amiante, environnement peu attractif...) avec une reconstitution partielle de l'offre dans des zones où la demande est plus importante.

Le parc privé potentiellement indigne se trouve majoritairement en milieu rural.

La vraie problématique est celle de l'adéquation entre revenu et logement ou la capacité des ménages à faire face à leurs charges locatives. Les structures d'hébergement généralistes et/ou spécialisées sont saturées notamment avec l'arrivée de publics ne pouvant prétendre au logement ordinaire tels que les demandeurs d'asile, déboutés du droit d'asile, familles nombreuses, couples avec enfant, migrants ayant des problèmes de santé, et principalement dans les départements du Doubs et du Jura. Face à ces difficultés, les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les structures d'hébergement d'urgence ou d'insertion doivent construire ensemble des réponses adaptées ou de nouvelles réponses pour satisfaire les besoins des publics. Le développement d'une offre d'hébergement en diffus, l'augmentation de logements adaptés, l'intermédiation locative et l'accompagnement social des personnes sont des pistes à poursuivre.

Le parc d'hébergement généraliste et particulièrement les places d'hébergement d'urgence a été fortement renforcé en 2013 avec la mise en œuvre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale : + 186 places en 2013. Néanmoins, ce renforcement des dispositifs s'est concentré sur les départements du Doubs et du Jura. Le territoire de Belfort et la Haute-Saône voient quant à eux leurs offres se stabiliser. Malgré ce renforcement, les structures d'hébergement généralistes et/ou spécialisées sont saturées notamment avec l'arrivée de publics ne pouvant prétendre au logement ordinaire tels que les demandeurs d'asile, déboutés du droit d'asile, familles nombreuses, couples avec enfant, migrants ayant des problèmes de santé. Dans ce contexte de tension sur l'hébergement, on observe une forte mobilisation du recours aux nuitées hôtelières.

b) Synthèse départementale

Un petit département dense et très urbains

Le Territoire de Belfort est le plus petit département de France de province avec une superficie de seulement 609 km²et concentre seulement 5 % de la population de la nouvelle grande région soit 144 691 habitants au 1er janvier 2016. Sa densité s'élève à 238 habitants/km² (2 fois plus élevé qu'au niveau national et 4 fois plus qu'au niveau régional). Très urbanisé, sa densité de population est deux fois plus forte qu'en moyenne en France métropolitaine. Deux habitants sur trois habitent dans le bassin de vie de la Préfecture de département, Belfort. La population croît à un rythme proche de la moyenne régionale, mais nettement moins vite qu'au niveau national. C'est également le département le plus urbain de la région. A elle seule, la ville de Belfort concentre un tiers de la population départemenatale. Parmi les 58 quartiers prioritaires de la politique de la ville, 5 sont localisés dans le territoire de Belfort. Les habitants en quartier prioritaire de la Ville représentent près de 12 % de la population du département. Ce taux est le plus élevé de la région et nettement supérieur au tau national (7,6%).

Des réseaux autoroutier et ferroviaire bien développés

Avec la présence de l'autoroute et de la récente gare TGV Belfort-Montbéliard, le département bénéficie d'accès facilités aux autres grandes villes de la région (Montbéliard, Besançon, Dijon) et également à Paris (2h15 en TGV). L'accès est également facilité entre Mulhouse et Belfort par l'autoroute A36 qui relie les 2 villes en 30 minutes.

Une population jeune et une croissance démographique modérée

Entre 2009 et 2016, le Territoire de Belfort est l'un des Territoires de la région Bourgogne Franche-Comté qui continue à gagner de la population : +0,2 % par an. Cette croissance est portée par le solde naturel (+0,3 %/an) et atténuée par le solde migratoire négatif (-0,1%).

Le département se démarque avec une population plus jeune qu'en région et qu'au niveau national : la part des 15-29 ans s'élève à 19,1 % dans le territoire de Belfort contre 16,7 % seulement en Bourgogne-Franche-Comté et 18 % en France métropolitaine.

L'emploi industriel particulièrement fragilisé et un taux de chômage élevé

Le taux de chômage est plus fort que dans le reste de la région et en nette progression. La problématique des chômeurs de longue durée est prégnante dans le département avec un emploi industriel particulièrement fragilisé.

Comme dans la plupart des territoires de la région, le secteur industriel particulièrement sensible à la conjoncture est très présent dans ce département et se structure autour de grands groupes industriels : 17 % des emplois du département sont protés par se secteur contre 12 % au niveau national. C'est le département qui a subit les plus fortes baisses d'emploi dans l'industrie entre 2009 et 2016 (-21%).

Malgré la stabilisation des effectifs dans le secteur tertiaire, l'emploi total dans le territoire de Belfort recule (-6 % entre 2019 et 2016). Depuis 2003, le taux de chômage du territoire de Belfort est le plus élevé de la région . Il s'élève à 10,2 % au 4° semestre 2017 contre 9,4 % en France métropolitaine et 8,4 % en Bourgogne Franche-Comté.

Un taux de pauvreté élevé et de fortes disparités sociales, d'accès à l'emploi et au logement

L'armature urbaine attire davantage de familles monoparentales attirées par les services rendus en ville. Cette population est plus touchée par la pauvreté. Globalement, le taux de pauvreté et son intensité sont supérieurs à celui des autres départements de la région. Au cours des dernières années, la précarité a progressé plus fortement dans le Territoire de Belfort. Ce basculement dans la vulnérabilité a entraîné un accroissement des disparités de revenus, l'appauvrissement des ménages les plus fragiles s'accompagnant d'une hausse des revenus les plus élevés. La progression de la pauvreté peut engendrer des difficultés à payer les loyers et les charges afférentes au logement, accentuant le risque de sortie du logement.

Avec une résidence principale sur cinq appartenant au parc locatif social (PLS), le secteur HLM est très développé dans le Territoire de Belfort. Très présent dans les Quartiers Prioritaires de la Ville, il souffre néanmoins de problèmes d'attractivité. Le taux de vacance du PLS est légèrement supérieur à la moyenne régionale. L'accès au logement social reste relativement aisé dans le département comme en moyenne au niveau régional.

La construction de logements, très forte au milieu des années 2000 a généré une augmentation globale du taux de vacance, mais néanmoins moins forte qu'en Bourgogne Franche-Comté. Depuis 2010, le niveau de la construction a fortement ralenti.

Parmi les enjeux en devenir, on peut mentionner l'impact de la nouvelle gare LGV ouverte en 2012 et du futur hôpital de Belfort-Montbéliard situé à proximité. Par ailleurs, le développement côté Suisse de la zone de Boncourt devrait générer un afflux d'offres d'emploi et une augmentation du nombre de travailleurs frontaliers, ce qui pourrait amener un rebond des besoins en logements sur les bassins de vie de Delle et de Beaucourt.

Analyse des dynamiques démographiques du département

Des évolutions démographiques marquantes

La population du Territoire de Belfort a connu une hausse de 2.4% (environ 3 400 habitants supplémentaires) entre 2006 et 2014. Cette augmentation est inférieure à la moyenne métropolitaine (+ 4.1%) et proche de la moyenne régionale (+ 2.5%).

L’augmentation du nombre d’habitants dans le Territoire de Belfort n’est que partiellement portée par les plus grandes communes. Les variations les plus sensibles à la hausse sont davantage présentes dans les communes de moins de 2 000 habitants.

L’avancée en âge des générations dites du «baby boom», entraîne un inéluctable vieillissement de la population. Selon les projections COMPAS, la part des 60-79 ans va passer entre 2011 et 2030 de 17% à 21% (processus de vieillissement) et le nombre de personnes de 60-79 ans de 24 616 à 32 450 sur la même période (phénomène de gérontocroissance). Les personnes âgées de plus de 80 ans représenteront, quant à elles, 8% de la population totale (contre 5% en 2011) et leur effectif devrait atteindre 11 930 personnes d’ici 2030 (contre 7 353 en 2011).

Le rapport entre le nombre d’actifs potentiels (20/59 ans) et de personnes âgées (60 ans et plus) va tendre vers une réduction par nombre d’actifs pour une personne âgée. En 2011, il se situait à 2.4 personnes de 20/59 ans pour une personne de 60 ans et plus. Il ne sera plus que de 1.9 en 2020.

Population par grandes tranches d'âges

	2014	%	2009	%
Ensemble	**144 334**	**100,0**	**142 461**	**100,0**
0 à 14 ans	27 117	18,8	26 273	18,4
15 à 29 ans	27 216	18,9	28 113	19,7
30 à 44 ans	27 842	19,3	28 841	20,2
45 à 59 ans	28 389	19,7	28 876	20,3
60 à 74 ans	21 059	14,6	18 632	13,1
75 ans ou plus	12 711	8,8	11 726	8,2

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

La population augmente en moyenne de 0,36 %, soit un niveau proche de la moyenne régionale. Elle est exclusivement portée par un excédent des naissances sur les décès, le solde migratoire étant légèrement négatif sur le département.

Bassins de vie

Conséquence de la faible superficie du département, sept des huit bassins de vie présents dans le Territoire de Belfort sont interdépartementaux. Sept habitants sur dix résident dans le bassin de vie de Belfort. Avec 20 500 habitants dans le département, celui de Delle, à proximité de la frontière Suisse, est le deuxième pôle d’habitat du Territoire de Belfort. Les bassins de vie de Beaucourt et de Giromagny, de taille plus modeste, comptent 7 000 habitants dans le département.

Bassins de vie	Libellé du bassin de vie	Taux de croissance annuel moyen de la population du BV en %	Taux de croissance annuel moyen de la population du BV (part du département) en %	Part du bassin de vie dans le département du Territoire de Belfort en %
25388	Montbéliard	- 0,2	+ 0,4	3
68068	Dannemarie	+ 1,2	+ 1,5	8
68201	Masevaux	+ 0,7	+ 1,2	21
70285	Héricourt	+ 0,6	- 0,1	1
90009	Beaucourt	+ 0,1	- 0,1	64
90010	Belfort	+ 0,4	+ 0,4	97
90033	Delle	+ 0,4	+ 0,4	90
90052	Giromagny	+ 0,1	+ 0,1	100

Source : INSEE - Recensements de la population

Dans la partie départementale des bassins de vie présents dans le Territoire de Belfort, la croissance de la population est assez homogène, à l'exception des communes appartenant aux bassins de vie alsaciens de Dannemarie et de Masevaux, où elle est trois fois plus forte que la moyenne départementale. La population stagne dans les bassins de vie de Beaucourt et de Giromagny.

La population est plus jeune qu'en moyenne en Bourgogne Franche-Comté et se distingue par un quasi équilibre entre hommes et femmes. Cette situation originale s'explique par la présence de l'université technologique de Belfort-Montbéliard à Sévenans, qui dispense des formations, qui attirent plus les hommes que les femmes (83 % des 2 500 étudiants étaient des hommes en 2013).

La proportion des personnes seules est supérieure dans le département (36,0 % contre 34,6 % en moyenne régionale et 34,3 % en France métropolitaine).

Cette situation est à mettre en relation avec la présence d'une population étudiante importante qui n'est pas encore en couple. La part des ménages constitués d'une famille monoparentale atteint 9,2 % dans le département. Elle est supérieure d'1,1 point à la moyenne régionale et de 0,5 point à celle de Métropole. Ces familles résident plus fréquemment en milieu urbain, où elles trouvent plus facilement les services dont elles ont besoin.

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2014	%	2009	%	2014	2009
Ensemble	**64 413**	**100,0**	**62 256**	**100,0**	**140 913**	**139 110**
Ménages d'une personne	*23 659*	*36,7*	*21 845*	*35,1*	*23 659*	*21 845*
hommes seuls	*11 519*	*17,9*	*10 579*	*17,0*	*11 519*	*10 579*
femmes seules	*12 140*	*18,8*	*11 266*	*18,1*	*12 140*	*11 266*
Autres ménages sans famille	*1 290*	*2,0*	*1 176*	*1,9*	*3 084*	*2 782*
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	*39 463*	*61,3*	*39 236*	*63,0*	*114 169*	*114 483*
un couple sans enfant	*16 750*	*26,0*	*16 713*	*26,8*	*34 188*	*34 137*
un couple avec enfant(s)	*16 478*	*25,6*	*16 979*	*27,3*	*63 826*	*65 845*
une famille monoparentale	*6 235*	*9,7*	*5 544*	*8,9*	*16 155*	*14 502*

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations complémentaires.

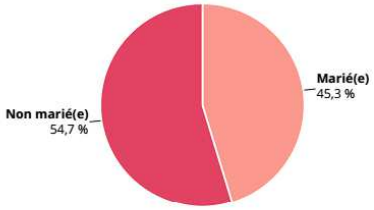

Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

Evolution des demandes d'asile et conséquence sur l'hébergement d'urgence

Après une augmentation en 2012, le nombre de demandeurs d'asile recule dans le département. Le Kosovo constitue toujours le premier pays de provenance des demandeurs d'asile dans le département. Outre les primo-demandeurs d'asile, il est à noter que le Territoire de Belfort accueille aussi des demandeurs d'asile en provenance d'autres départements notamment du Pas-de-Calais.

	2012	2013	2014	2015
Primo-demandeurs d'asile	92	56	47	58

Après une baisse significative entre 2011 et 2012, le nombre de décisions de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ou de la Cour nationale du droit d'asile accordant l'asile (statut de réfugié ou protection subsidiaire) est en augmentation constante.

2012	2013	2014	2015
5	10	15	21

Comme c'est le cas dans beaucoup de départements, le dispositif d'hébergement d'urgence du Territoire de Belfort connaît des tensions liées à l'afflux des demandeurs d'asile et au maintien en présence indue des déboutés de l'asile. En outre, des difficultés récurrentes sont observées dans la gestion des places d'hébergement d'urgence et notamment l'occupation de places d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile par des personnes ne relevant pas de ce public.

S'agissant de l'éloignement des étrangers en situation irrégulière, le Territoire de Belfort est concerné à la fois par une immigration irrégulière résidente et de transit. En novembre 2009, la Direction départementale de la police aux frontières du Territoire de Belfort a été fermée. Depuis, il incombe désormais aux services de la sécurité publique et de la gendarmerie la réalisation des contrôles de lutte contre l'immigration irrégulière et des interpellations dans le cadre des éloignements contraints.
Conformément aux instructions ministérielles, un plan de lutte contre l'immigration irrégulière a été arrêté en juillet 2014. Un pôle d'éloignement départemental a été constitué et il se réunit tous les quinze jours, afin d'arrêter un programme d'intervention et de définir les moyens à mettre en œuvre.

Analyse des données socio-économiques du département

Le Territoire de Belfort, au sein de la zone d'emploi Belfort Montbéliard Héricourt, présente des réalités socio économiques contrastées.
Département le plus tertiaire de la région, il bénéficie d'atouts industriels reconnus liés à l'implantation historique de grands groupes industriels. La fonction recherche et développement y est davantage présente et s'illustre par une proportion de cadres des fonctions métropolitaines plus élevée que dans les autres départements de la région : plus de 8 % des actifs.

Cependant, l'impact particulièrement fort de la crise économique sur ce territoire conjugué à la baisse structurelle de l'emploi industriel a fragilisé de manière importante le tissu socio économique local. Le département du Territoire de Belfort, concentre ainsi les plus fortes inégalités régionales dans la distribution des revenus.

Une fragilité sociale marquée

Un taux de pauvreté élevé : en 2013, 15,1 % des habitants du Territoire de Belfort, soit près de 20 500 personnes, vivent sous le seuil national de pauvreté qui s'élève à 846 euros par mois pour une personne seule. Ce taux est supérieur aux moyennes régionales (+1,6 point) et métropolitaine (+0,4 point).
Il recouvre toutefois de fortes disparités infra départementales. On observe une concentration de la pauvreté monétaire au sein de la commune de Belfort où un ménage sur quatre est concerné (25%).

	Taux de pauvreté à 60 %	Taux de pauvreté à 50 %	Taux de pauvreté à 40 %	Intensité de la pauvreté
Territoire de Belfort	14,7%	8,2%	3,2%	19,9%
Franche-Comté	13,1%	6,9%	2,7%	17,9%
France Métro.	14,3%	7,9%	3,2%	19,5%

Source : INSEE – Revenus disponibles localisés (RDL)

Personnes particulièrement touchées : parmi ces ménages, les familles monoparentales sont les structures familiales les plus touchées par la pauvreté. Avant transferts et prélèvements, le taux de pauvreté des ménages monoparentaux s'élève à 45 % dans le département soit environ 2500 ménages. Ce taux est plus élevé qu'au niveau régional (42%) et national (43%). Après redistribution, leur taux de pauvreté s'établit à 34% soit 11 points de moins qu'avant redistribution. Environ 1800 ménages sont ainsi concernés.

Le Territoire de Belfort fait partie du quart des départements où l'intensité de la pauvreté est la plus élevée : parmi les personnes en situation de pauvreté dans le département, la moitié touche moins de 783 euros par mois (leur niveau de vie médian) soit 20% de moins que le seuil de pauvreté à 60 % : 846 euros. Cette intensité de la pauvreté observée dans le territoire de Belfort est supérieure à celle observée en région (18%).

Des revenus globalement plus importants pour les salariés : le Territoire de Belfort se caractérise par un poids des cadres et professions intellectuelles supérieures plus important (8,2%) qu'au niveau régional (6,3%) et des revenus plus élevés. Globalement les revenus salariaux annuels sont plus importants sur le Territoire de Belfort pour l'ensemble des CSP avec un plus grand écart pour les cadres : 37 795 € alors que la moyenne régionale est de 33 771€ et la moyenne de la France de province est 36 094 €. La part des ménages imposés (61,5%) est supérieure à celle du niveau régional (60%).

Un revenu médian supérieur aux moyennes régionale et nationale : en 2014, sur le Territoire de Belfort, la moitié de la population vit avec un revenu fiscal médian par unité de consommation inférieur ou égal à 20 255 euros (soit 1 687 mensuel). Le département se situe à un niveau proche de la moyenne régionale et de celle de la France métropolitaine. En 2010, les cantons de Belfort Ouest et Belfort Sud présentent des niveaux de vie médians nettement inférieurs à la moyenne départementale, respectivement 1 207 euros et 1 235 euros contre 1 597 euros pour le Territoire de Belfort. A contrario, les cantons de Rougemont-le-Château, Giromagny, Fontaine et Danjoutin détiennent les niveaux de vie médians les plus élevés avec plus de 1 740 euros par mois.

· Distribution des revenus disponibles de l'année 2014

	2014
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 255
Rapport interdécile (sans unité)	3,3
1er décile (en euros)	10 633,3
9e décile (en euros)	35 502,0

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2015
Sources : Insee et DGFIP, dispositif Revenus fiscaux localisés des ménages

Des disparités importantes de revenu : La disparité des revenus est plus forte sur le Territoire de Belfort que dans les autres départements de la région. En 2014, les 10 % des foyers fiscaux du Territoire de Belfort les plus riches touchent plus de 3 072 € (D9) et les 10 % des foyers fiscaux les plus pauvres touchent moins de 556 € (D1). Depuis 2001, ce rapport inter décile de 5,5 qui mesure les disparités de revenu augmente plus fortement sur le Territoire de Belfort qu'au niveau régional et national. Cette progression est due à une moindre augmentation des revenus du 1er décile sur la période dans le département qui s'explique par un accroissement du nombre de personnes entrées dans la précarité. Entre 2001 et 2014, on enregistre une forte dégradation sur le marché du travail dans le département qui fait partie des 10 départements métropolitains enregistrant la plus forte variation du taux de chômage (+3,4 points). A retenir, un écart de revenu important lié à l'hétérogénéité des catégories sociales présentes sur le territoire.

Une dépendance aux prestations de la CAF : fin 2013, sur les 25 600 allocataires de la CAF du Territoire de Belfort, 21,6 % présentent des revenus dépendant à plus de 50 % des prestations sociales (soit 5 549 allocataires). A l'échelle infra-communale, dans les cantons Belfort Nord et Belfort Sud plus de 30 % des allocataires dépendent à plus de 50 % des prestations sociales (respectivement 639 et 722 allocataires).
Fin 2013, la CAF recense près de 4 200 «travailleurs pauvres», soit 20.4 % des allocataires actifs. Le poids des «travailleurs pauvres» parmi les allocataires actifs de la CAF varie de 9 % pour le canton de Fontaine à 43 % pour Belfort Ouest. La répartition géographique des «travailleurs pauvres» pointe une nette surreprésentation de la commune centre. 47 % des «travailleurs pauvres» du département y résident alors que la commune ne regroupe que 39 % des ménages et 37 % de la population du département.

Au 31/12/2015

Prestations	Allocataires
Allocations familiales	9 848
Complément familial	1 929
Allocation de soutien familial	1 590
Allocation de rentrée scolaire (noyau dur)	6 194
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	300
Allocation journalière de présence parentale ou complément d'AJPP	17

Source : CNAF fichier FILEAS au 31/12/2015

Une prévalence de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) parmi les bénéficiaires d'une aide au logement : Entre 2006 et 2013, le nombre d'aide aux logements progresse de 9 % dans le département alors qu'il ne progresse que 5 % en région. C'est l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'APL qui explique cette tendance. Entre 2009 et 2013, le nombre de bénéficiaires de l'APL progresse de 5,8 % dans le département alors qu'il ne progresse que de 1,8 % en région. En 2013, 137 ménages allocataires pour mille ménages perçoivent une aide personnalisée au logement sur le Territoire de Belfort. En région, le ratio est de 103 pour 1000. Cette forte part et cette évolution peuvent être expliquées par plusieurs facteurs : un poids du parc locatif social et donc des logements éligibles à l'APL plus importants sur le Territoire de Belfort ; une part de personnes avec de faibles ressources plus conséquente dans un contexte économique défavorable à l'emploi.

Un taux de chômage important : depuis 2003, le taux de chômage du Territoire de Belfort, est le plus élevé de la région. Il s'élève à 10,6 % au 4ième semestre 2016 contre 9,7 % en France métropolitaine et 9 % en Bourgogne Franche-Comté. Le Territoire de Belfort se place au 17ème rang parmi les départements affichant des valeurs supérieures à la moyenne métropolitaine. Il se situe nettement au-dessus du niveau régional.

Le taux de chômage est plus fort que dans le reste de la région et en nette progression. La problématique des chômeurs de longue durée est prégnante dans le département avec un emploi industriel particulièrement fragilisé.
Comme dans la plupart des territoires de la région, le secteur industriel particulièrement sensible à la conjoncture est très présent dans ce département et se structure autour de grands groupes industriels : 17 % des emplois du département sont portés par ce secteur contre 12 % au niveau national. C'est le département qui a subi les plus fortes baisses d'emploi dans l'industrie entre 2009 et 2016 (-21%).

Malgré la stabilisation des effectifs dans le secteur tertiaire, l'emploi total dans le territoire de Belfort recule (-6 % entre 2019 et 2016).

Une part importante de demandeurs d'emploi de longue durée : en septembre 2014, le département compte plus de 12000 demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C, soit une progression de 4 % en un an, inférieure aux évolutions enregistrées au niveau régional (+4,8 %) et national (+5,8 %).
La part des chômeurs de longue durée (+ de 1 an) est plus importante sur le Territoire de Belfort (44 %) qu'en région (42 %) et qu'en France (43 %). En septembre 2014, cela représente près de 5000 personnes. Entre septembre 2013 et septembre 2014, environ 300 personnes supplémentaires ont été enregistrées dans cette catégorie. La part des chômeurs de longue durée progresse de manière continue depuis 2008 mais les écarts se réduisent entre les niveaux, départemental, régional et national.

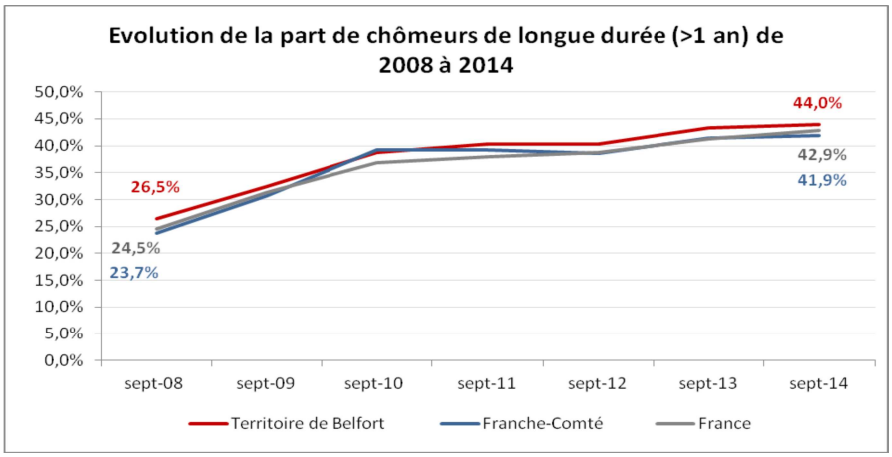

Des jeunes particulièrement impactés : le Territoire de Belfort est le 13ème département métropolitain avec la part la plus importante de jeunes dont les parents n'ont pas d'emploi et ne sont ni en études ni à la retraite. Ce taux de 14 % est supérieur de 4,5 points par rapport à la moyenne régionale de 9,5 %. En 2015, cela représente environ 4750 jeunes de moins de 18 ans sur le territoire.

La situation du département au regard de l'habitat (parc et tension)

Le département du Territoire de Belfort est caractérisé par un marché du logement qui se détend. Le taux de vacance du parc de logements en 2014, estimé par l'INSEE à partir du recensement de la population, s'établit à un niveau inférieur dans le Territoire de Belfort (7 %), à celui observé en Franche-Comté (7,9 %) comme en Métropole (7,3 %). La construction de logements, notamment au milieu des années 2000, a été vigoureuse et s'est accompagnée d'une forte baisse du nombre de résidences secondaires. L'augmentation de l'offre de logements a été supérieure à celle du nombre de ménages et a entraîné un transfert de ménages de logements moins adaptés et plus énergivores vers le parc plus récent. Le niveau des loyers dans le parc locatif privé atteint 8,5 euros du m² en moyenne, contre 7,8 euros en régional (Source ADIL-DREAL). Cela s'explique par un niveau très faible des loyers en zone rurale en dehors de la bande frontalière. L'écart avec le niveau régional tend néanmoins à se réduire. L'augmentation des loyers est inférieure à 2 % entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2013, soit cinq points de moins que l'inflation enregistrée sur la période. En moyenne, la hausse des loyers a atteint 5,9 % dans la région.

	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	**64 408**	**100,0**	**141 015**	**15,3**	**62 273**	**100,0**
Propriétaire	*35 047*	*54,4*	*82 388*	*21,1*	*33 049*	*53,1*
Locataire	*28 198*	*43,8*	*56 336*	*8,1*	*28 060*	*45,1*
dont d'un logement HLM loué vide	*12 165*	*18,9*	*27 587*	*11,1*	*12 214*	*19,6*
Logé gratuitement	*1 163*	*1,8*	*2 291*	*13,9*	*1 164*	*1,9*

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

Les loyers privés moyens à Belfort au 1er janvier 2015

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et +	total
loyers moyens au m² hors charges	10,4 €	8,5 €	7,6 €	7,1 €	6,6 €	8,2 €
évolution sur un an	-2,7 %	-2 %	+0,4 %	+1,5 %	-3,1 %	-1 %
part du parc locatif privé	11 %	25 %	39 %	17 %	8 %	100 %

Sources : CLAMEUR 2015, INSEE 2012

Les loyers dans le parc locatif social au 1er janvier 2015

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et +	total
loyers moyens au m² hors charges	7,4 €	5,4 €	4,9 €	4,7 €	4,7 €	4,9 €
loyers mensuels moyens hors charges	199 €	262 €	316 €	372 €	470 €	337 €
part du parc locatif social	6 %	16 %	34 %	33 %	11 %	100 %

Source : RPLS 1er janvier 2015, traitements AUTB

Au début des années 2000, près de 700 logements neufs par an étaient mis en chantier. À partir de 2003 et jusqu'en 2008, les mises en chantiers ont fortement progressé pour s'établir en moyenne autour de 900 logements par an. Cette hausse a été quasiment exclusivement portée par la construction d'appartements. Début 2008, on observe un retournement de tendance.

Le nombre de logements mis en chantiers commence à diminuer. Le repli s'accentue en 2009 pour passer sous les 500 logements par an. La reprise en 2010 et 2011 n'a été que temporaire. Avec 444 logements commencés en 2012, la construction de logements a atteint son plus bas niveau depuis 1990. Les années 2013 et 2014 montrent un nouveau recul de la construction de logements, tant au niveau départemental que régional.

L'évolution (en base 100) du nombre de logements autorisés[1] depuis 2008 (en cumul sur 12 mois en date de prise en compte)

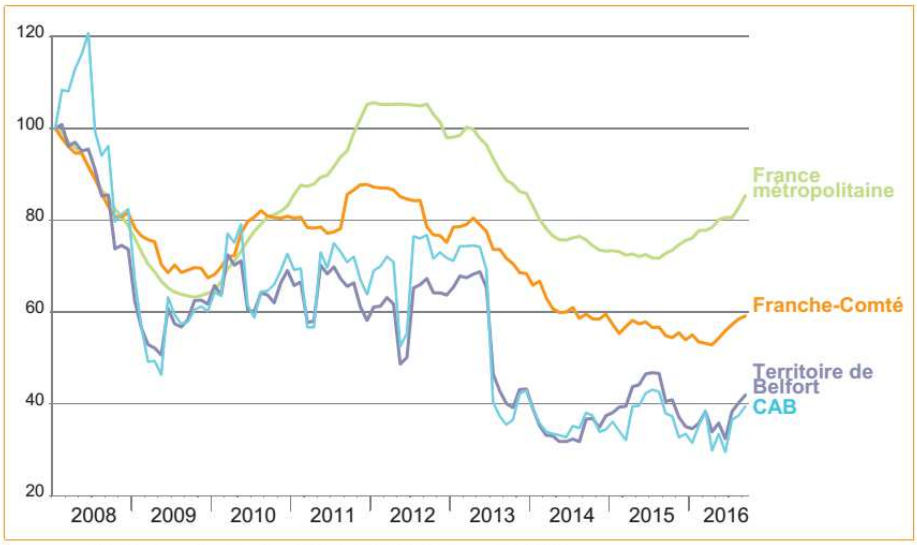

Source : DREAL Franche-Comté - Sit@del2 2015, traitements AUTB

Entre mars 1999 et décembre 2014, le nombre de résidences a augmenté de 1,1 % par an dans le département comme au niveau régional. Comme sur l'ensemble du territoire national, l'accession à la propriété a progressé plus rapidement (+1,8 % par an en moyenne dans le Territoire de Belfort).

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2014	%	2009	%
Ensemble	**70 757**	**100,0**	**67 626**	**100,0**
Résidences principales	*64 408*	*91,0*	*62 273*	*92,1*
Résidences secondaires et logements occasionnels	*918*	*1,3*	*874*	*1,3*
Logements vacants	*5 432*	*7,7*	*4 480*	*6,6*
Maisons	*33 029*	*46,7*	*31 649*	*46,8*
Appartements	*37 310*	*52,7*	*35 347*	*52,3*

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

La part des ménages propriétaires de leur résidence principale est passée de 53,1 % à 54,4 % entre 1999 et 2015 dans le département. Elle reste néanmoins inférieure de huit points à la moyenne franc-comtoise (61,3 %).

Cette part, relativement faible de propriétaires occupants s'explique par la présence d'un parc locatif social très développé (près d'une résidence principale sur quatre contre une sur sept au niveau régional).

	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	**64 408**	**100,0**	**141 015**	**15,3**	**62 273**	**100,0**
Propriétaire	*35 047*	*54,4*	*82 388*	*21,1*	*33 049*	*53,1*
Locataire	*28 198*	*43,8*	*56 336*	*8,1*	*28 060*	*45,1*
dont d'un logement HLM loué vide	*12 165*	*18,9*	*27 587*	*11,1*	*12 214*	*19,6*
Logé gratuitement	*1 163*	*1,8*	*2 291*	*13,9*	*1 164*	*1,9*

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

Au 1er janvier 2014, 13 800 logements sont proposés à la location dans le parc locatif social. L'offre de logements sociaux est en léger repli en raison de la sortie du parc de barres en instance de démolition. Le taux de vacance, qui atteint 5,9 %, est légèrement supérieur à la moyenne régionale. Il est deux fois plus élevé qu'en moyenne en Métropole. L'un des principaux enjeux pour les bailleurs sociaux dans le Territoire de Belfort porte sur la réhabilitation ou la restructuration du parc existant pour s'adapter à la demande, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et leur accessibilité.

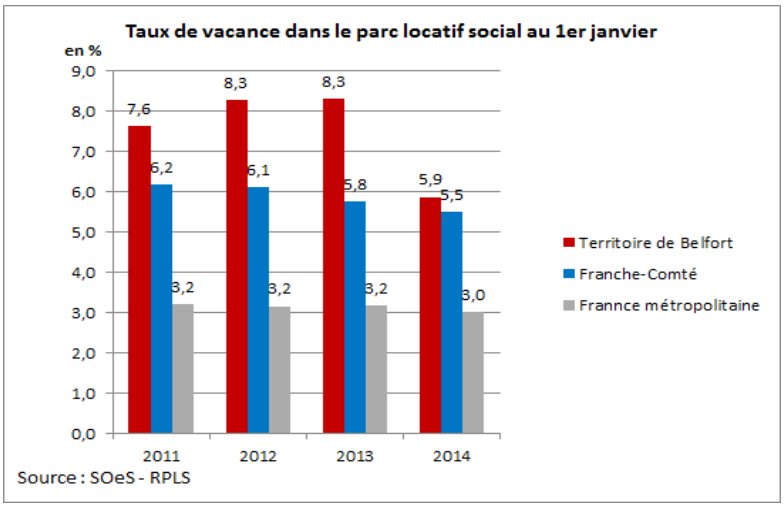

(1) Suite à des erreurs de codification par un bailleur dans le Territoire de Belfort, le taux de vacance a été fortement révisé à la baisse en 2014. Le taux de vacance est nettement surestimé les années précédentes. Les évolutions ne sont donc pas significatives.

TERRITOIRE DE BELFORT

Délégataire	Nombre de logements					Taux de vacance au 1er janvier 2015	Taux d'emména-gement en 2014
	total au 1er janvier 2015	proposés à la location au 1er janvier 2015	sortis du répertoire au 1er janvier 2015	Nb de mises en service en 2014	vacants au 1er janvier 2015		
CA Belfortaine	12 213	10 937	16	77	593	5,4	17,4
DDT 90	2 436	2 159	18	33	133	6,2	15,6
TOTAL T. DE BELFORT	**14 649**	**13 096**	**34**	**110**	**726**	**5,5**	**17,1**

Source : SOeS. RPLS

L'entrée dans le parc locatif social reste relativement rapide dans le département comme en Franche-Comté (hors zone frontalière du Doubs). Le délai d'ancienneté des demandes en cours au 31 décembre 2014 reste stable à 11 mois alors qu'il progresse fortement au niveau national (21 mois en moyenne en métropole). Il faut de plus noter qu'une partie des demandes non satisfaites concerne des personnes ayant déjà un logement social et présentant des exigences fortes sur la localisation et le type de logement. Parallèlement le Territoire de Belfort présente un taux de mutation sensiblement supérieur à la moyenne régionale.

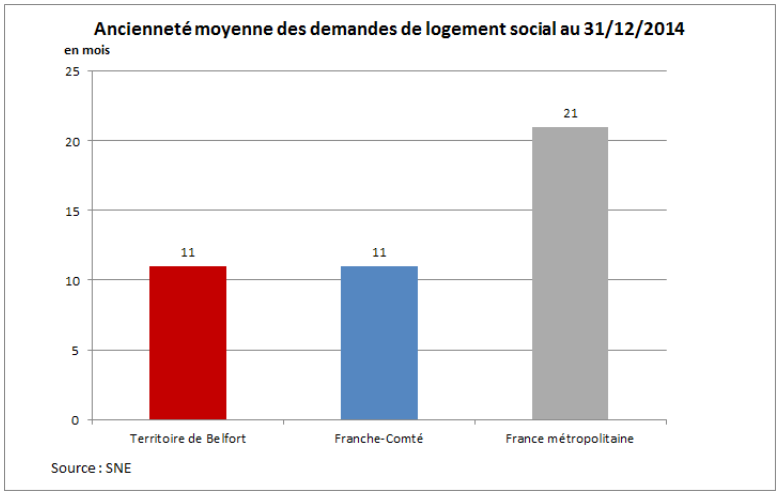

2. Analyse des caracteristiques du parc existant au regard de la demande

a) Le parc public des logements locatifs sociaux (LLS) dans le Territoire de Belfort

Les logements sociaux représentent **7,8 %** des résidences principales du territoire.

Taux de vacance est relativement élevé (4,5%)

Sur le Territoire de Belfort, le parc public de logements locatifs des bailleurs sociaux est de 14571 logements (conventionnés – non conventionnés quelque que soit le mode d'occupation du logement - données RPLS au 1er janvier 2017).

13 077 logements conventionnés loués ou proposés à la location représentent le parc public de logements locatifs sociaux sur l'ensemble du département dont :

- 12 049 logements collectifs (représentant ainsi 92 % du parc),
- 3 % construits avant 1950, 35 % entre 1950 et 1969, 38 % entre 1970 et 1989, 10 % entre 1990 et 1999, 10 % entre 2000 et 2009 et 4 % après 2010).

Ainsi, ces 13 077 logements locatifs sociaux représentent 20,6 % des résidences principales (données RP filocom 2015).

Le nombre de logements vacants (y compris la vacance technique) au 1er janvier 2017 était de 470 logements représentant 3,6 % du parc.

En 2015, **50** logements ont été mis en service mais **212** logements sont sortis du parc pour démolition (175 **soit 82 %**), et vente (32 soit 15%). En 2016, 14 logements sont sortis du parc dont 0 démolition et 14 ventes (source DREAL BFC).

Indicateur	1er janvier 2016	1er janvier 2017	Evolution des 2 dernières années (en%)	Source
Nombre de logements locatifs sociaux publics conventionnés proposés à la location	13255	13077	-1,34 %	RPLS 2016-2017
Nombre de logements locatifs sociaux publics PLAI et assimilés (PlaTS-LM-HLMO) proposés à la location	7957	7794	-2,05 %	RPLS 2016-2017
Taux de vacance des logements locatifs sociaux publics vacants (y compris vacance technique)	4,50 %	3,59 %	-20,22 %	RPLS 2016-2017
Ancienneté moyenne des demandes en nombre de mois	11	11	0,00 %	Infocentre
Ancienneté moyenne des ménages en demande satisfaite en mois	5	4	-20,00 %	Infocentre
Nombre de demandeurs de logement social en dessous du plafond de ressources pour un PLAI	1868	2026	8,46 %	Infocentre
Nombre de ménages en demande satisfaite en dessous du plafond de ressources pour un PLAI	1457	1460	0,21 %	Infocentre

Occupation du parc : Source « Enquête Occupation parc social 2016 »

Qui habite dans le logement social dans le Territoire de Belfort ?

Objectif : permettre de disposer d'informations récentes sur l'occupation et son évolution

Composition familiale
Personne seule : 44 % soit 3 797
Couples sans enfant : 16 % soit 1 337

Couples avec enfants : 19 % soit 1 633
Ménages monoparentaux : 19 % soit 1618
Autres : 2 % soit 162
38 % des locataires Hlm sont des familles avec enfants (soit 3251).

Ressources des ménages logés en logements PLAI et PLUS par rapport aux plafonds PLUS

Les plafonds de ressources PLAI n'excèdent pas 60 % du PLUS mais ne correspondent pas toujours exactement à ce niveau.

Catégorie de ménages	*Revenu fiscal de référence N-2*
1- une personne seule	*11 067 euros*
2- deux personnes ne comportant aucune pers. à charge à l'exclusion des jeunes ménages	*16 125 euros*
3- Trois personnes ou une pers. seule avec une pers. à charge ou jeune ménage sans personne à charge	*19 390 euros*
4- Quatre personnes ou une pers. seule avec deux pers. à charge	*21 575 euros*
5- Cinq personnes ou une pers. seule avec trois pers. à charge	*25 243 euros*
6- Six personnes ou une pers. seule avec quatre pers. à charge - Personne supplémentaire	*28 448 euros* *3 173 euros*

SOURCE : arrêté du 28 décembre 2017 relatif au plafond de ressources des bénéficiaires de la législation sur les habitations à loyer modéré

Structure du parc de logements sociaux sur le département du Territoire de Belfort au regard des demandes des publics en attente d'un logement social

Type	Nombre de ménages demandeurs (RPLS 2016-2017)		Nombre de LLS parc public conventionnés proposés à la location (RPLS 2016-2017)		Nombre de logements vacants (y compris vacance technique) (RPLS 2016-2017)		Taux (infocentre - RPLS)	
	31/12/15	31/12/16	01/01/16	01/01/17	01/01/16	01/01/17	01/01/16	01/01/17
Chambre – T1	422	432	788	788	65	38	0,54	0,55
T2	771	793	2186	2166	96	85	0,35	0,37
T3	967	990	4565	4495	174	138	0,21	0,22
T4	638	584	4296	4226	213	159	0,15	0,14
T5	175	204	1278	1261	42	44	0,14	0,16
T6 et +	18	19	142	141	7	6	0,13	0,13
Total	**2991**	**3022**	**13255**	**13077**	**597**	**470**	**0,23**	**0,23**

Il existe un décalage entre la typologie du parc existant et la demande : (sources : Infocentre - RPLS)

Au 1er janvier 2017 :

- 1 ou 2 pièces : 22,6 % du parc alors que 40,5 % des demandeurs sollicitent un petit logement (chambre T 1 – T2) ;
- 3 ou 4 pièces : 66,7 % du parc alors que 52,1 % de demandeurs sollicitent un T3 -T4 ;
- 5 pièces et + : 10,7 % du parc alors que 7,4 % des demandeurs sollicitent un grand logement.

La demande en logement social Hlm

A fin 2016 , 3022 demandes sont actives sur le Territoire de Belfort et 1957 attributions ont été enregistrées.

	Mutations	Hors mutations	Total
Attributions 2015	702	1335	2037
Attributions 2016	635	1322	1957
Demandes 2015	1379	1612	2991
Demandes 2016	1419	1603	3022

Traitement de demandes prioritaires

Dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées du Territoire de Belfort 2012-2016, les partenaires ont défini les catégories de situation prioritaire pour l'accès au logement social comme suit :

→ Quelques soient les éléments de parcours et les causes ayant conduit à la situation constatée, sont considérés comme prioritaires pour l'accès au logement social,

Les personnes ou familles :
– Ayant complété, déposé une demande de logement social et obtenu un numéro unique d'enregistrement et qui remplissent les conditions réglementaires d'accès au logement social,
– qui sont sans logement ou mal logées.

Dans une des situations suivantes :

- *Sans chez soi*
  - Dépourvue de logement (sans-abri ou abri de fortune, en squat, en hôtel, en camping, en caravane)
  - Hébergée chez des parents ou un particulier

- *Hébergées*
  - Dans une structure d'hébergement d'urgence ou d'insertion (CHU, CHRS, CADA…) ou logé dans un logement de transition (logement à titre temporaire, sous-location, foyer ou résidence sociale, etc…)

- *Menacées de perte du logement et sans solution de relogement*
  - Du fait d'une rupture familiale

- Ayant reçu un congé pour vente ou reprise du logement locatif par le propriétaire
- Ayant reçu une assignation au fin de résolution du bail ou une décision de justice prononçant l'expulsion du logement

- *Logées dans un logement indigne dont la situation a été constatée par une autorité compétente et qui nécessite un relogement en parc social*
  - Locaux impropres à l'habitation, insalubres ou dangereux
  - Locaux non décents

- *Logées dans un logement au coût global excessif au regard des revenus*

- *Logées dans un logement inadéquat à la taille du ménage ou à sa situation de santé*
  - Et – dont les ressources ne dépassent pas les conditions applicables aux logements très sociaux (PLA d'Intégration), notamment ceux dont les ressources actuelles sont constituées d'un des minimas sociaux
  - OU – Sont, en dehors du cumul de ces critères, dans une situation
    - reconnue prioritaire pour l'accès au logement social par la Commission de médiation du Droit au Logement Opposable après avoir exercé leur recours
    - identifiée prioritaire pour l'accès au logement social par un service social ou une instance partenariale explicitement validé pour cette mission dans le cadre du PDALPD :
      - Ménage à ressources inférieures au plafond PLAI et menacé d'être sans logement mais dans une situation autre qu'énoncé ci-dessus (perte d'un logement de fonction, accédant en difficulté…)
      - Ménage dont les ressources dépassent le plafond PLAI mais qui du fait d'une situation de précarité, de surendettement, est sans logement ou mal logé dans une des situations ci-dessus.

Existence t-il des dispositifs spécifiques pour l'examen de certaines demandes de logement social relevant de critères de priorité du PDALPD 2012-2016 ?

Les concertations entre les bailleurs et les mairies en amont des Commissions d'attribution de logement des bailleurs permettent cependant de faire reconnaître la priorité de certaines demandes. Certains EPCI ont mis en place une gestion du contingent de réservation de logements produits avec l'aide de la collectivité.

<u>Gestion du contingent préfectoral</u> :
Le Territoire de Belfort mobilise le contingent de logements réservés avec deux modes de gestion (directe et déléguée en fonction du bailleur), contrepartie des soutiens à la production de logements sociaux.

b) Etat des capacités d'hébergement, de logement adapté, d'accompagnement piloté par l'Etat sur le Département du Territoire de Belfort - Direction Départementale de la Cohésion Sociale au 31 décembre 2017

● Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Territoire de Belfort SIAO 90
Fondation de l'Armée du Salut (FADS)
BP 20134
90003 BELFORT CEDEX

Le SIAO reçoit, évalue la situation des ménages privés involontairement de domicile personnel. Il préconise l'offre d'hébergement ou de logement correspondant à la situation et aux besoins du ménage. Il oriente les demandes sur les offres disponibles d'hébergement ou de logement relevant de financements de l'Etat (Centres d'hébergement d'urgence ou d'insertion, Logements en Aide au Logement Temporaire, en sous-location en intermédiation locative, 30 % des places en résidences sociales).

Le 115 est un numéro d'urgence à utiliser dans les situations sans possibilité d'hébergement au moment de l'appel ou pour signaler une personne sans abri.
Le service 115 du département du Territoire de Belfort est sous la responsabilité et en gestion directe de la Fondation Armée du Salut. En période hivernale, le 115 peut signaler des situations afin qu'une équipe de maraude aille auprès de la personne à la rue.

● Centres d'Hébergement d'Urgence et Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)
au 31 décembre 2017

ASSOCIATION	DISPOSITIF	COMMUNE	CAPACITE					Public accueilli
			Total	Insertion		Urgence		
				Diffus	Regroupé	Diffus	Regroupé	
FADS	CHRS généraliste	Belfort	109	58	-	31	20	Tout public majeur relevant de la compétence légale des structures agréées CHRS, personne ou famille en grandes difficultés économiques, familiales, sociales, de santé, d'emploi.
SOLIDARITE FEMMES	CHRS spécialisé	Belfort	34	34	-	-	-	Femmes victimes de violence et enfants confrontés aux violences conjugales
TOTAL			143	92	-	31	20	

CHRS FADS

Précisions sur le public accueilli :
- mineurs acceptés s'ils sont accompagnés de leurs parents,
- public accueilli pour la plupart en attente de droits (avec pour certains une problématique d'addiction/ conduites à risque ou santé),
- concernant l'hébergement d'insertion, les personnes étrangères accueillies ont obtenu un titre de séjour (situation personnelle relativement stable).

Au 31 décembre 2017, le CHRS se compose de plusieurs établissements et services.

Le pôle insertion

Il comprend 58 places réparties en logements autonomes sur plusieurs communes : Belfort et Nord du département.

Le pôle urgence

Il réunit la mise à l'abri soit 9 places et les 42 places d'urgence du CHRS. La partie collective constituée de 20 places en petits logements est située rue de l'As de Carreau à Belfort et se compose donc des 9 places de mise à l'abri et de 11 places d'urgence CHRS. Les 31 places d'urgence complémentaires sont réparties sur plusieurs quartiers de Belfort ou sur des communes avoisinantes dans différents logements loués par l'établissement. En hiver des places d'accueil supplémentaires sont ouvertes.

La plateforme locale d'urgence sociale

Elle est située rue de l'As de Carreau à Belfort. Elle comprend un accueil de jour de **30 places** et **un restaurant social.** Pour faire appel aux services d'urgence les personnes peuvent appeler le numéro 115 ouvert 24h/24 qui est géré par les différentes équipes de l'établissement. A défaut, elle sollicite le SIAO géré par la Fondation. L'activité du SIAO fait l'objet d'un rapport d'activité distinct. Un service de domiciliation permet aux personnes sans domicile de pouvoir disposer d'une adresse postale afin d'engager les démarches pour accéder à leurs droits. Il est également situé rue de l'As de Carreau à Belfort. L'établissement dispose également d'un agrément spécifique pour la domiciliation des demandeurs d'asile.

La Fondation gère également sur Belfort un service d'**Intermédiation locative (IML)** et un service d'**Accompagnement vers et dans le logement (AVDL).** L'activité de ces services fait l'objet d'un rapport d'activité distinct.

IML	10 mesures au 01/10/2016 10 mesures au 15/04/2017 9 mesures spécifiques au 01/07/2017 (ex résidence accueil)
AVDL	35 mesures au 31/12/2016

Capacité selon agrément
- le CHRS :
  - 58 places en insertion le tout en logements diffus
  - 42 places en urgence dont 11 en regroupé sur le site de l'As de Carreau
- l'Urgence :
  - hébergement d'urgence : 9 places en semi-collectif sur le site de l'As de Carreau
  - l'accueil de jour : 30 places

Pendant l'année 2016, l'établissement a disposé hors dispositif hiver de 26 logements pour l'ensemble des dispositifs, ce qui représente 89 places diffus.

CHRS SOLIDARITE FEMMES

Le CHRS dispose de 11 logements autonomes pour accueillir les femmes victimes de violences conjugales avec leurs enfants répartis dans différents quartiers sur le Territoire de Belfort.

Accueil de jour

Ce service situé rue de Mulhouse comprend une matinale pour un accueil des femmes sans rendez-vous, un accueil physique et téléphonique et une permanence juridique mensuelle animée par le CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles).

La permanence d'accueil s'adresse à toute personne qui souhaite rencontrer une professionnelle pour envisager ses difficultés et tenter d'en sortir et qui souhaite trouver une écoute, obtenir des conseils ou sortir de la violence.
Une permanence d'accueil mensuelle située dans le quartier des Résidences à Belfort a lieu mensuellement au Pôle de Santé Pluridisciplinaire et un dispositif d'Accueil d'Urgence nuit et week-end avec le Foyer de Jeunes Travailleurs de Belfort est mis en place jusqu'au 30 novembre 2017. Ce dispositif n'est pas reconduit.

La permanence d'écoute s'adresse à toute personne victime de traumatismes psychiques liés à des relations fortement agressives ou violentes, ou à des contextes d'abus de pouvoir : violences conjugales graves, agressions sexuelles (viol, inceste, violences sexuelles), harcèlement moral et sexuel, …

● Résidences sociales (RS)

au 31 décembre 2016

ASSOCIATION	DISPOSITIF	COMMUNE	CAPACITE	Public accueilli
ADOMA	Foyer de travailleurs migrants « Les Remparts »	Belfort	130 places	Personnes isolées, disposant de ressources régulières et suffisantes dans les plafonds PLAI – Autonomes dans les gestes de la vie quotidiennes. Publics reçus au sein de l'établissement : résidents âgés de plus de 55 ans, public « historique du foyer », composé de travailleurs migrants désormais retraités et/ou bénéficiaires du minimum vieillesse. Ce site est par ailleurs dédié à l'hébergement de demandeurs d'asile dans le cadre de dispositifs gérés par ADOMA. A terme l'ensemble du site sera affecté à cette mission.
	Résidence sociale « Château d'Eau »	Belfort	150 places	Public « éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence » *(loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion).* - Personnes isolées, - Couples avec ou sans enfants, - Familles monoparentales, ayant des ressources régulières et suffisantes dans les plafonds PLAI et autonomes dans les gestes de la vie quotidiennes. Public présent : composé majoritairement d'hommes isolés et de quelques ménages avec enfants : - 64 % de moins de 56 ans, bénéficiaires du RSA ou demandeurs d'emploi - 36 % de plus de 55 ans dont 16 personnes de plus de 75 ans
HABITAT JEUNES BELFORT	Foyer de jeunes travailleurs	Belfort	164 places	Jeunes en voie d'insertion sociale et professionnelle et âgée de 16 à 30 ans. Publics répondant au principe de mixité : étudiants, apprentis, stagiaires, salariés, intérimaires ou en recherche d'emploi.
TOTAL			444 places	

RS « les Remparts »

Les 130 places sont réparties dans 98 logements autonomes et regroupés dont 16 chambres individuelles en unités de vie.

Conçu pour loger provisoirement la main-d'œuvre étrangère venue participer à l'effort de reconstruction du pays au lendemain de la Seconde guerre mondiale, et dans le cadre plus large des politiques publiques de résorption des bidonvilles, le foyer accueille désormais un public de résidents âgés. Public « historique » aujourd'hui vieillissant.

RS « Château d'Eau »

Les 150 places sont réparties dans 122 logements autonomes meublés en regroupé selon l'architecture suivante :

- 94 T1 de 15m^2 permettant l'accueil de personnes seules,
- 10 T1 bis de 33m^2 permettant l'accueil de couples avec ou sans enfant et de familles monoparentales,
- 4 T1 Bis couplés permettant l'accueil de couples avec ou sans enfants et de familles monoparentales et de personnes seules,
- 14 T2 de 45m^2 permettant l'accueil de couples avec ou sans enfant et de familles monoparentales.

La RS est conçue pour offrir une solution de logement meublé temporaire à des ménages ayant des revenus limités ou rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire, pour des raisons économiques mais aussi sociales, et pour lesquels un accompagnement social peut s'avérer nécessaire.
Elle correspond à une offre de logement pérenne pour les résidents âgés issus du foyer.

RS HABITAT JEUNES BELFORT

Les 164 places sont réparties dans 146 logements autonomes en collectif, en regroupés et en diffus, selon l'architecture suivante :
- 84 studios,
- 43 chambres individuelles,
- 19 appartements extérieurs,
- 186 lits en chambre individuelle, en studio, en appartement, en chambre collective (pour les groupes),
- quelques appartements au sein du quartier. Rénovation complète en 2010.

Service restauration

Il fonctionne du lundi au vendredi avec une capacité de 100 places.
Les repas sont confectionnés sur place, ils sont servis en self-service. Plusieurs formules sont proposées à des tarifs adaptés. Les forfaits restauration sont liés à l'hébergement mensuel avec un minimum de 8 repas mais le restaurant accueille aussi les adhérents extérieurs, les groupes, et propose un service traiteur ou à la carte.

Le restaurant est ouvert aux groupes : information et réservation sur place, par téléphone mail.

Auberge de jeunesse

Public : touristes, voyageurs et festivaliers, ayant une destination définie, de passage ou pour un court séjour à Belfort.

● Pensions de famille (PF)

Elles s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de manière répétitive des structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type CHRS, ni d'un logement autonome.

au 31 décembre 2016

ASSOCIATION	DISPOSITIF	COMMUNE	CAPACITE	Public accueilli
ADOMA	PF « Pershing »	Belfort	12 places	Personnes seules et couples sans enfant, dont la situation sociale ne permet pas d'assumer une vie en logement autonome et indépendant. Elles peuvent cumuler : - faible niveau de ressources, - situation d'isolement affectif, familial ou social, - parcours antérieur fait de ruptures et souvent de séjour à la rue, - difficultés de santé, physiques ou psychologiques, voire psychiatriques qui les fragilisent.
	PF « Marseille »	Belfort	25 places	Personnes à faible niveau de ressources dans une situation d'isolement social ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rendant impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. - personnes relevant actuellement d'une prise en charge médico-psychologique, souffrant à la fois de troubles psychiatriques et pharmacodépendances, patients chroniques hospitalisés ou non, jeunes psychotiques, - personnes en situation de grande précarité séjournant actuellement en CHRS ou CHU, - personnes souffrant de conduites addictives (toxicomanie et alcool).
TOTAL			37 places	

PF «Pershing »

Les 12 places sont réparties dans 11 logements conventionnés en APL en regroupé :
- 5 T1 (27 m²), permettant l'accueil de personnes seules,
- 3 T1 bis (41 m²), permettant l'accueil de couples sans enfant et de personnes seules,
- 3 T2 (45 m²), permettant l'accueil de couples sans enfant et de personnes seules.

L'établissement est destiné à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès au logement ordinaire. Il s'agit de répondre aux besoins des personnes qui, sans nécessiter un accompagnement social lourd, ne peuvent du fait de leur isolement social et affectif, trouver immédiatement un équilibre de vie dans un logement autonome.

PF «Marseille »

Les 25 places sont réparties dans 25 logements de type T1 meublés conventionnés en APL en regroupé, dont 5 appartements PMR.

● Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile géré par la SAEM ADOMA

Public accueilli

Personnes et familles demandeurs d'asile.

Capacité au 30/09/2017

- HUDA (Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile) :
  - *40 places en collectif à Delle*
- CADA
  - 64 places en collectif à Delle
  - 74 places en diffus à Belfort
  - 106 places en collectif à Belfort au Foyer des Remparts

Ce dispositif offre aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pour toute la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire.
Pour être admis au séjour en tant que demandeur d'asile, un demandeur devra présenter un dossier constitué d'un certain nombre de pièces dont la liste est remise par la préfecture. Parce qu'il demande l'asile et que le statut de réfugié ne lui est pas forcément octroyé, le demandeur d'asile ne bénéficie pas des même droits garantis à un étranger séjournant régulièrement en France ou à un étranger reconnu réfugié.

Il est accessible uniquement aux demandeurs d'asile et à leur famille directe. Pour bénéficier de cet hébergement, il faut être titulaire de l'Autorisation Provisoire de Séjour (APS) d'un mois ou du récépissé de 3 mois accordé au titre de la demande d'asile.

Afin de recadrer le portage de la gestion de l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile, un avis d'appel à projet HUDA a été publié au cours du mois de mars 2015. Trois dossiers ont été réceptionnés au cours du mois de juin 2015. Après instruction des dossiers, l'attribution de la gestion de l'HUDA a été confiée à ADOMA permettant ainsi le regroupement de cette politique d'hébergement de l'asile sur un seul partenaire.

Par ailleurs fin 2015, un C**entre d'Accueil et d'Orientation (CAO)** de 26 places pour les demandeurs d'asile en provenance de Calais a ouvert à Etueffont.

3. Analyse des besoins et des offres pour les publics accueillis dans le secteur de l'accueil, de l'hebergement et de l'insertion

a) Les données synthétiques sur les demandes d'hébergement et leur traitement

Le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), créé par la circulaire du 8 avril 2010, a été consolidé dans ses principes et ses missions par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR).

Le SIAO répond à deux niveaux de prise en charge: l'urgence et l'insertion. Il instaure une collaboration active de tous les acteurs locaux de l'accueil, de l'hébergement et du logement afin de favoriser l'accès au logement. Il a vocation à recenser et observer l'ensemble de la demande d'hébergement du département. La demande en hébergement rassemble toutes les demandes de personnes privées de domicile personnel, qui ne peuvent accéder dans l'immédiat à un logement de droit commun.

Dans le département du Territoire de Belfort, ces missions sont assurées par un opérateur unique, la Fondation Armée du Salut.

SIAO Urgence

Les demandes d'hébergement traitées par la SIAO Urgence proviennent essentiellement du 115, les autres demandes sont faites en direct à l'accueil de jour ou à l'accueil de nuit du CHRS de Belfort.

En 2016, le SIAO a traité :

- **par le 115 : 3 816** appels téléphoniques pour des demandes d'hébergement,
  - **2 046** ont reçu une réponse favorable, ce qui représente 81 ménages, soient 125 personnes différentes
  - **1 770** demandes sont restées sans suite faute de places disponibles, ce qui représente 354 ménages soit 455 personnes différentes.

Le 115 ne tient pas de liste d'attente, chaque demande doit être renouvelée quotidiennement. Les appels peuvent être formulés plusieurs fois par jour par les personnes.

- **par l'accueil de jour: 38** demandes d'hébergement qui ont reçu une réponse favorable, ce qui représente 46 personnes différentes.

Avant une admission, certains demandeurs ont pu formuler en moyenne jusqu'à **45 demandes** avant d'intégrer un hébergement. D'autres demandeurs ont pu formuler jusqu'à **90 demandes** sans qu'elles n'aboutissent à un hébergement. Cela peut concerner des ménages composés de 4 à 6 personnes.

Beaucoup de demandeurs s'épuisent à contacter un service qui ne donne pas suite à leur demande par manque de place disponible. C'est pourquoi certains d'entre eux cherchent des solutions alternatives à l'hébergement : squat, tiers, camping,…

** A noter, les admissions varient selon le nombre de personnes qui composent le ménage. Il sera plus facile de trouver une place pour une personne isolée que pour un ménage composé de 3 personnes.*

Le SIAO urgence recense une demande par ménage différent que cette demande soit directement effectuée par la personne, qu'elle soit passée par le 115 ou qu'elle ait été faite par la maraude. Arrivée en hébergement chaque ménage renseigne une fiche de 1ère évaluation qui sert à alimenter

le tableau statistique suivant :

	2015	2016
Nombre de demandes traitées ***(pour lesquelles une orientation a été proposée quelque soit le nombre de demandes formulées par le ménage)***	163	119
Nombre de demandes d'hébergement d'urgence traitées en nombre de personnes différentes	214	171

Les admissions

Le nombre d'admission en hébergement d'urgence prend en compte l'attribution d'une place d'hébergement et ce quelque soit le nombre de demandes formulées par la personne (ex. : si 2 admissions pour 10 demandes, une seule admission sera comptabilisée).

Avant 2016, les données collectées ne permettaient pas de distinguer les refus d'admissions en nombre de ménages différents. En 2016, leur recensement a été possible. Ces données apparaissent dans le tableau qui suit :

Nombre d'admissions en nombre de ménages	119
Nombre de réponses négatives en nombre de ménages	354

◆ En 2016, le nombre des demandes qui ont pu aboutir à une admission (119) a diminué par rapport à l'année précédente mais il ne signifie pas pour autant un recul de la précarité. L'hébergement d'urgence adopte en grande partie un principe de continuité, ce qui implique un faible turn over et un engorgement des dispositifs.

En 2016, les demandeurs sont restés sur le Territoire de Belfort même si aucune place ne leur a été attribuée. Les abris de fortune se sont développés et il n'est pas rare de croiser des personnes sous un porche près de la gare ou dans des caves.

Typologie du public

Sur l'ensemble des demandes, la composition des ménages est répartie de la façon suivante :

2016	
Isolés	90
Couples avec enfant(s)	11
Couples sans enfant	13
Familles monoparentales	5

A noter que le nombre d'hommes (57 %) et de femmes (43 %) tend à s'équilibrer. Ceci peut s'expliquer par l'évolution de la composition des ménages.

Toutefois, la composition familiale est différente s'il s'agit de personnes relevant du droit commun ou relevant du droit d'asile. Les isolés restent toutefois majoritaires.

	droits communs	**demandeurs d'asile**	**déboutés du droits d'asile**	**dituations irrégulières**	**TOTAL**
Isolés	52	20	11	7	90
Couples sans enfants	5	3	5	0	13
Couples avec enfants	0	6	3	2	11
Famille monoparentales	2	3	0	0	5
TOTAL	59	32	19	9	119

Sur les 119 ménages toutes catégories confondues, les tranches d'âges indiquées concernent les chefs de famille et sont réparties de la manière suivante :

* 18/25 ans 18 %
* 26/35 ans 37 %
* 36/45 ans 26 %
* 46/55 ans 9 %
* + de 55 ans 10 %

Majoritairement ce sont les 26/35 ans qui dominent à hauteur de 37 % et affichent une légère hausse de 5 % par rapport à l'année précédente.
Les 18/25 ans ne représente que 18 % de la population. Cette donnée est stable par rapport à 2015.

L'ensemble des ménages accueillis sur l'urgence a peu, voire pas de ressources.

Focus période hiver 2016

- Principes généraux : il s'agit de l'ouverture de places exceptionnelles de mise à l'abri. Le CHRS a ouvert 40 places supplémentaires pour l'hiver 2015/2016 et 2016/2017.

- La mise en œuvre :
  En cas de vague de grand froid, les équipes du CHRS sont renforcées pour assurer l'accueil et l'hébergement des plus démunis. Il met à disposition des logements ou des places d'hôtel permettant un accueil 24/24.

Une équipe de professionnels est en charge du dispositif afin d'assurer durant cette période le suivi, l'accompagnement et la sortie des personnes accueillis.
Une équipe de maraude assure la veille sociale via le dispositif 115 et a pour mission d'aller à la rencontre des personnes sans abri, d'établir un premier contact et de proposer un lieu d'hébergement. Une équipe de bénévoles de la Croix Rouge, de la Protection civile ou encore des effectifs de la Fondation Armée du Salut les maraudes en complément de l'hiver.

- Le public accueilli : cette analyse a été réalisée sur une période donnée basée sur la présence des personnes du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre 2016.

Durant la saison hivernale 2016, 79 ménages ont été accueillis en hôtel ou en logement extérieur ce qui représente 116 personnes différentes.

Composition des ménages		2016	
		Nombre de ménages	Nombre de personnes différentes
Isolés	*hommes*	52	52
	femmes	6	6
Couples sans enfants		9	18
Couples avec enfants		4	8
Familles monoparentales		8	8
Enfants		/	24
TOTAL		79	116

Le public accueilli sur le dispositif hiver présente sensiblement les même caractéristiques que le public sur l'hébergement d'urgence.
Les hommes isolés restent très majoritaires.
Les hommes de 26/35 ans sont les plus nombreux suivis des jeunes de 18/25 ans. Les femmes isolées sont présentes de façon identiques dans toutes les tranches d'âge. Les couples de 18/25 ans sont majoritaires dans leur catégorie et celle des autres compositions familiales.
Les parents d'enfants sont représentés uniquement sur 2 tranches d'âge allant de 26 à 46 ans.

SIAO Insertion

Toutes les demandes traitées par le SIAO Insertion font l'objet d'une présentation en commission d'orientation SIAO et reçoivent systématiquement une réponse.

	2014	2015	2016
Nombre de demandes d'hébergement ou de logement traitées* en commission SIAO	188	161	174
Nombre de demandes d'hébergement ou de logement traitées* en commission SIAO en nombre de personnes différentes	237	287	263

**Le nombre de demandes traitées correspond au nombre de demandes formulées au SIAO pour un hébergement ou un logement.*

Après avoir été instruite par un travailleur social ou la personne, la demande est envoyée au SIAO. Elle est ensuite présentée en commission qui étudie le dossier et préconise une orientation vers un établissement ou un logement. Si les membres de la commission manquent d'éléments pour se prononcer, le dossier est alors reporté.
Le report faisant l'objet d'un second passage en commission est alors entendu comme une nouvelle demande et sera recensé dans les demandes traitées.

Malgré l'augmentation du nombre de demandes traitées constatée en 2016, on note une diminution du nombre de personnes différentes entre 2015 et 2016, ce qui s'explique surtout par la composition familiale des ménages qui comprend des personnes isolées .

Composition des ménages		**2015**	**2016**
Isolés	***hommes***	83	104
	femmes	31	29
Couples sans enfants		3	11
Couples avec enfants		21	16
Familles monoparentales		23	14
TOTAL		161	174

Cette baisse entraîne une réduction de près de 11,9 % du nombre d'enfants par rapport à l'année 2015.

Nombre d'adultes 185 en 2015 ; 201 en 2016
Nombres d'enfants 102 en 2015 ; 62 en 2016

Le nombre de femmes isolées est stable, celui des hommes isolés à quant à lui fortement progressé.

Analyse du public

Cette analyse porte sur les 174 demandes traitées par le SIAO insertion.

Les personnes isolées restent les plus nombreuses à formuler des demandes au SIAO insertion. Les proportions restent sensiblement les mêmes qu'en urgence et qu'en 2015 sauf pour les familles et les familles monoparentales qui sont en baisse.

Tranches d'âge
18/25 ans 16 %
26/35 ans 30 %
36/45 ans 28 %
46/55 ans 17 %
+ de 55 ans 9 %
La répartition des tranches d'âge est équivalent à 2015 avec une légère hausse pour les 46/55 ans. Les âges médians et moyens sont sensiblement les mêmes.

Sexe Femmes 33 % Hommes 67 % *Les hommes représentent les 2/3 des demandeurs et le femmes 1/3, cette répartition est identique à 2015.*

La proportion des femmes isolées est plus importante dans les tranches d'âge 26/35 ans et 35/46 ans. Chez les jeunes majeurs, elle est quasiment identique aux hommes isolés.

L'item ressources du public

Il prend en compte uniquement les ressources principales du ménage et uniquement celles correspondant au chef de famille. Ainsi pour un couple ou un couple avec enfants, seule la personne qui perçoit les ressources est comptabilisée.

RESSOURCES PRINCIPALES		
Année	**2015**	**2016**
Salaire	9 %	6 %
ARE	5 %	7 %
AAH	16 %	7 %
RSA	30 %	35 %
Sans ressources	40 %	30 %
Droits à ouvrir	/	11 %
Retraite	/	4 %

Les catégories à faibles ressources recensent des personnes qui disposent de ressources inférieures au RSA.

Par rapport à 2015, le nombre de travailleurs pauvres a diminué d'un tiers et une baisse de 13 % des personnes sans ressources.
Ce sont les personnes bénéficiaires de l'AAH qui affichent la plus forte baisse depuis 2014 jusqu'en 2016 avec une baisse de 43 % entre 2015 et 2016. Les bénéficiaires des prestations telles que le RSA et l'ARE ont légèrement augmentés.

Un écart important entre les bénéficiaires du RSA et les personnes sans ressources indique que ces dernières ont été informées de leurs droits et qu'elles ont pu les faire valoir.

Tout type de ménages confondus, les hommes restent les plus touchés par la précarité. Ils restent également les plus nombreux dans les autres catégories en dehors des faibles ressources.
Les couples avec enfants sont pour la plupart des personnes déboutées donc sans droit.

Le SIAO reçoit régulièrement des dossiers émanant de CADA pour des migrants déboutés du droit d'asile, il réoriente de façon systématique ces dossiers vers le SIAO urgence puisque ces derniers ne peuvent pas s'inscrire dans une démarche d'insertion.
Egalement le SIAO insertion reçoit des dossiers de migrants dans l'attente d'une admission en CADA, il réoriente systématiquement ces dossiers vers l'Office d'Immigration et d'Insertion.

Origine géographique des demandeurs

Origine	Effectif	%
France	130	74,7
Hors UE	44	25,3
TOTAL	174	100

A plus de 70 % les personnes de droit commun sont les plus nombreuses.

Les personnes hors UE transitent par la commission insertion pour plusieurs raisons :
- soit elles sont sortantes de CADA,
- soit elles sont dans l'attente d'une entrée en CADA,
- soit elles sont en voie de régularisation dans l'attente d'ouverture de droits.

Il est à noter que la plupart des migrants transitent via le SIAO urgence à leur arrivée sur le sol français. Dans le cas contraire, le SIAO insertion réoriente vers les dispositifs dédiés.

Hébergement des demandeurs au moment de la commission

	Hommes	Femmes	Couples	Couples avec enfants	Familles monoparentales	TOTAL
À la rue	19	4	3	1	1	**28**
Chez des tiers	16	3	1	1	1	**22**
Hébergement urgence	8	3	2	4	7	**24**
Hébergement insertion	2	1	-	2	-	**5**
Chez ses parents	4	4	-	-	-	**8**
hôpital	2	1	-	-	-	**3**
CHRS Solidarité Femmes	-	1	-	-	-	**1**
ADOMA dispositif nouveaux migrants	1	-	-	-	-	**1**
ADOMA pension de famille	1	-	-	-	-	**1**
ADOMA RS Remparts	1	-	-	-	-	**1**
CADA	25	4	4	6	3	**42**
Logement autonome	19	5	1	1	2	**28**
Habitat jeunes	1	-	-	1	-	**2**
Non renseigné	5	3	-	-	-	**8**
TOTAL	**104**	**29**	**11**	**16**	**14**	**174**

Les situations résidentielles enregistrées par le SIAO au moment de la demande traduisent un large éventail de situations de précarité (hébergement par des tiers, rue…, expulsion du domicile personnel, sortie d'établissement de soins, …).

Les hommes seuls sont encore une fois surreprésentés parmi les personnes sortantes de CADA, à la rue ou en hébergement chez un tiers. Vivant en logement autonome avant leur demande auprès du SIAO, la plupart des hommes sont victimes de ruptures familiales, d'expulsion locative ou encore vivent dans des logements insalubres.

Les femmes seules vivant en logement avant leur demande auprès du SIAO sont pour 3 d'entre elles victimes de violences familiales.
Les familles ou familles monoparentales connaissent des parcours divers car les enfants protègent de la rue (prestations sociales accordées aux familles, priorité politique liée à la protection de l'enfance et au soutien à la parentalité, éloignement du conjoint violent, …).

Répartition des demandeurs en fonction de leur statut :

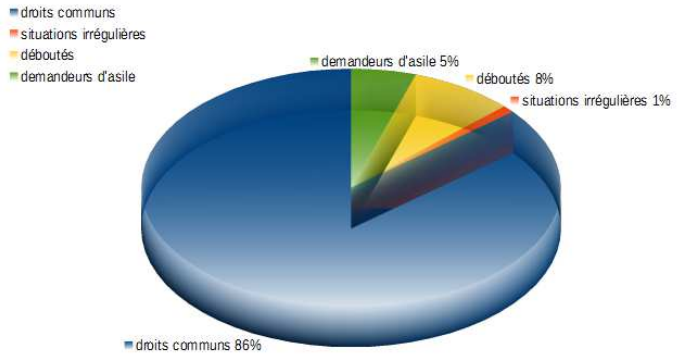

Répartition de l'origine des demandeurs selon les typologies de famille :

	Droits communs	Migrants	TOTAL
Isolés	114	19	133
Couples sans enfant	5	6	11
Couples avec enfants	5	11	16
Familles monoparentales	6	8	14
TOTAL	130	44	174

La répartition des ménages est sensiblement identique à celles de l'urgence. A savoir : les personnes de droit commun sont principalement des personnes isolées alors que les migrants isolés sont minoritaires par rapport à l'ensemble des autres compositions familiales.

Orientations, préconisations et admissions

Le tableau ci-après affiche le nombre d'admissions et le nombre de réponses négatives.

	2014	2015	2016
Nombre d'admissions	13	23	36
Nombre de réponses négatives	175	138	138

36 ménages ont intégré un établissement.
Le **faible nombre de réponses positives** peut être expliqué en partie par l'engorgement des dispositifs et leur manque de fluidité. Il peut s'expliquer aussi par le manque d'informations transmises au SIAO par les gestionnaires d'établissements : un établissement peut ne pas donner d'information au SIAO si le demandeur ne prend pas contact avec lui.
Il n'est pas possible pour le SIAO de recenser des admissions en logement ordinaire du parc privé si la personne de l'informe pas.

Le nombre de réponses négatives comprend un grand nombre d'absence de réponses. En effet, faute d'éléments envoyés par les établissements ou prescripteurs, le SIAO n'était pas en capacité en 2016 de distinguer si les non réponses sont dues au fait :

- le demandeur a bien eu l'information de son orientation,
- la non réponse signifie un refus d'orientation,
- le demandeur a trouvé une autre solution de logement ou d'hébergement.

Selon les critères définis par la DGCS, les 138 réponses dites négatives concernent les situations suivantes :

- 120 ménages n'ont pas donné de réponse,
- 11 ménages ont refusé l'orientation préconisée vers le CHRS ou la RS,
- 6 ménages ont accepté la préconisation d'orientation vers le CHRS mais n'ont pas été admis au 31 décembre 2016,

1 ménage a accepté la préconisation d'orientation vers la résidence sociale mais n'a pas été admis au 31 décembre 2016.

Il convient de distinguer 3 éléments :

* la demande du prescripteur (ou de la personne)
* la préconisation de la commission SIAO
* l'affectation ou l'admission

	2014			**2015**			**2016**		
	demandes	Preconis-ations	Admissi-ons	demandes	Preconis-ations	Admissi-ons	demandes	Preconis-ations	Admissi-ons
Hébergement d'urgence	0	13	0	0	22	2	12	17	2
CHRS	63	39	6	66	52	12	56	63	10
Logement adapté	86	74	6	55	39	10	73	51	13
Logement ordinaire	8	10	1	15	5	1	33	10	2
SIAO d'autres départements	0	4	/	/	9	/	/	3	/
Mesures AVDL seules	0	8	8	12	21	21	/	9	9
Autres demandes	31	27	/	13	8	/	/	12	0
Reports	/	13	/	/	5	/	/	9	/
TOTAL	**188**	**188**	**21**	**161**	**161**	**27**	**174**	**174**	**36**

Lorsqu'un établissement est retenu pour une orientation, le SIAO lui envoie un courrier l'informant de la décision et un fiche navette à compléter par l'établissement qui doit informer le SIAO des suites données à la préconisation : la date de l'admission ou le refus de personne ou celui de l'établissement ou un positionnement en liste d'attente.

Sur les 3 ans, le total des admissions a progressé, cela peut être dû à l'augmentation de places dans les différents positifs et au fait que les établissements ont informé plus régulièrement le SIAO.

Chaque année des demandes en HU sont préconisées qu'il y ait des demandes ou pas. Ce dispositif reste la seule orientation possible lorsqu'aucun autre dispositif n'est compatible avec la situation de la personne ou sa demande. Par exemple, une personne sans papier ou sans ressources.

En 2016, le CHRS et le logement adapté et plus particulièrement la Résidence sociale sont les dispositifs les plus sollicités avec une légère baisse des demandes en CHRS et une augmentation significative des demandes et préconisations vers le logement adapté.

A noter que les 12 préconisations d'orientation vers « autre » sont des préconisations vers la Résidence Accueil. Etant donné que ce dispositif n' a pas encore ouvert ces portes, il est normal que les demandes n'aient pas fait l'objet d'une admission au 31 décembre 2016.

Les demandes de logements ordinaires ont doublé depuis 2014 même si les orientations ont baissé. Intégrer son propre logement implique moins de contraintes en terme de cohabitation ou de règles de vie. Les personnes cherchent une stabilité : ne pas changer de lieu une fois qu'un hébergement prend fin, ne pas perdre ses repères et ses habitudes, pouvoir s'approprier le logement des son intégration…

C'est pourquoi, début novembre **10 mesures d'intermédiation locative** ont été financées par l'État et le Département et mises en œuvre par le CHRS de Belfort : 5 mesures ont donc été effectives dés le 1er novembre 2016.

L'intermédiation locative (IML) est un dispositif qui permet de sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur grâce à l'intervention d'un tiers social (opérateur, organisme agrée ou association).

Plusieurs types d'IML existent mais le CHRS a retenu la location/sous-location : le bailleur (Territoir Habita ou Néolia) loue son logement au CHRS. C'est donc la Fondation qui est locataire et qui assure le paiement des loyers et des charges, l'entretien courant et la remise en l'état du logement (hors vétusté normale). Elle permet le logement à dispositin du ménage. Pour le propriétaire, le paiement du loyer est garanti même en cas de vacance.

Concernant **l'AVDL,** aucune mesure n'a été demandée mais 9 ont été préconisées par les membres de la commission. Véritables pour le bailleur d'avoir un suivi et un accompagnement adapté, les mesures AVDL sont mises en place pour faciliter l'accès et favoriser le maintien vers le logement, ce qui peut expliquer le fait que les membres de la commission SIAO les préconisent même si le demandeur ou le prescripteur n'en fait pas la demande.
Le déploiement des mesures d'accompagnement (budgétaire, santé, IML) est à l'origine de cette baisse.

Détail des admissions en établissement en 2016 :

	2016 en nombre de ménages	**2016 en nombre de personnes différentes**
Nombre d'admissions en CHRS	10	14
Nombre d'admissions en Résidence sociale	12	12
Nombre d'admissions en Pension de famille	1	1
Nombre d'admissions en Hébergement urgence	2	4
Nombre d'admissions en logement ordinaire	2	2
Total	27	33

b) Les publics en situation spécifique

Bien que généraliste les dispositifs d'accueil nécessitent d'être adaptées à la spécificité de certains publics.
Sur le Département du Territoire de Belfort, trois publics peuvent bénéficier de structures d'hébergement et d'accompagnement social spécialisées afin de répondre à la spécificité de leurs besoins:

- les femmes victimes de violences,
- les bénéficiaires d'un placement extérieur décidé par le juge de l'application des peines,
- les jeunes majeurs de moins de 26 ans le plus souvent de maison d'enfants à caractère social.

Les femmes victimes de violence

Les femmes victimes de violence sont celles qui subissent des violences conjugales ainsi que les femmes victimes de la traite humaine.

Sont comptabilisés dans ce public spécifique, les femmes seules ou accompagnées d'enfants qui ont besoin d'être momentanément hébergées du fait notamment de :

- violences
- de violences intrafamiliales,
- de détresse psychosociale,
- de précarité socio-économique

L'association Solidarité femmes du Territoire de Belfort gère le CHRS spécialisé pour une capacité de 34 places.

En admission directe :

	2015	2016	2017
Femmes	27	22	21
Enfants	48	36	37
Total	75	58	58

Pour les années 2016 et 2017, les chiffres sont identiques et en baisse par rapport à l'année 2016

Concernant les demandes de femmes victimes de violences passant par une demande SIAO soit directement, soit relayée auprès du SIAO par Solidarité femmes :

	2015	2016	2017
Nombre de demandes	9	5	5

Le même constat est fait en termes d'évolution des chiffres.

Les bénéficiaires d'un placement extérieur décidé par le juge de l'application des peines et les jeunes majeurs

Dans le cadre des 58 places d'hébergement d'insertion du CHRS de la FADS (orientation et accès à la vie autonome :

- 4 places sont dédiées aux personnes en placement extérieur,

- 5 places dédiées aux jeunes majeurs.

Pour ces publics visés, le dispositif répond au besoin d'hébergement et d'accompagnement social renforcé en vue de leur réinsertion sociale et professionnelle et pour accéder à un logement.

Insertion vers l'emploi :
Partenariat avec les structures d'insertion, Pôle Emploi dans le cadre de formations divers (bilans de compétences, remise à niveau…).
Insertion vers le logement

Accompagnement social lié à l'accès au logement autonome (mobilisation des aides et partenaires ; bailleurs sociaux : Territoire Habitat et Néolia ; bailleurs privés).

Accompagnement éducatif dans la vie quotidienne.

La mise en place de mesure d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) est possible en complément de l'aide fournie sur une période déterminée.

Insertion dans la vie sociale (accès aux droits, santé, nutrition, citoyenneté, culture :
- restauration des liens familiaux. Atelier parentalité
- divers ateliers (informatique, convivialité, sport…)
- possibilité de participation aux activités socio-éducatives et culturelles organisées par Habitat jeunes pour les personnes hébergées dans cette structure

L'hébergement se fait sur les logements du Pôle Insertion en cohabitation ou non.
A noter que l'admission en placement extérieur est conditionnée à l'accord du juge d'application des peines.
Une contrainte d'âge existe pour les jeunes majeurs sortants d'établissement à caractère social (18-26 ans).
Les admissions se décident sur orientation via le SIAO avec l'accord du directeur du CHRS.

Le SIAO a développé un partenariat conventionnel avec le SPIP pour les sortants de prison.

D'après la dernière enquête annuelle de l'administration pénitentiaire en décembre 2014, le nombre de sortants d'institutions (prisons, HP, fin de contrats jeunes majeurs) ne présentent pas un besoin d'hébergement et de logement est de 177 en 2013 et 167 en 2014. A terme, un ratio pour chaque type de sortants d'institutions, ayant effectivement un besoin, pourrait être imaginé. A ce stade, il conviendra d'appréhender les besoins d'anticipation des sorties.

Une réflexion est à mener avec le SPIP et la FADS sur l'opportunité de mettre en place des suivis via l'AVDL, le SPIP devant préparer la sortie administrative de ces personnes (montage des dossiers administratifs d'accès aux droits notamment minimas sociaux, papiers administratifs, papiers d'identité, accès CMU…).

En 2013, 177 personnes libérées de la maison d'arrêt de Belfort dont 102 libérées suite à aménagement de peine, dont sur les 177 :
- 10 personnes sortant de semi-liberté

- 108 personnes libérées suite à placement sous surveillance électronique
- 2 personnes libérées suite à placement à l'extérieur auprès d'une structure conventionnée (CHRS, FJT…)
75 personnes ont donc fait l'objet d'une sortie sèche en 2013, et 1**2 situations ont été présentées au SIAO.**

En 2014 , 167 personnes ont été libérées de la Maison d'arrêt de Belfort dont 106 libérées suite à aménagement de peine. Sur les 167 :
- 16 personnes sortant de semi-liberté
- 87 personnes libérées suite à placement sous surveillance électronique
- 3 personnes libérées suite à placement à l'extérieur auprès d'une structure conventionnée (CHRS, FJT…)
Seules 61 personnes ont donc fait l'objet d'une sortie sèche en 2014, et **3 situations ont été présentées au SIAO**. Le SIAO a par ailleurs étudié en 2014, 3 situations de personnes libérées d'établissements pénitentiaires voisins.

Autres publics

Personnes sortant d'institutions psychiatriques	Diagnostic de la platerforme de coordination santé mentale 2014	7 en 2014	…
Personnes sortant de prise en charge ASE, y compris les bénéficiaires d'un contrat jeune majeur		3 en 2014	...
Gens du voyage (en nombre de personnes)		Public par définition mobile et difficile à quantifier. Il s'agit par ailleurs d'un mode de vie souvent choisi, et qui ne reflète pas par ailleurs nécessairement une situation de mal logement	90 places en 2016

Personnes sortant d'institution psychiatriques :
7 personnes sans solution selon le diagnostic de la plateforme de coordination santé mentale (7 personnes sur 55 personnes hospitalisées, 7 personnes pour lesquelles la plateforme juge qu'une orientation sur un foyer, résidence sociale ou autre structure serait souhaitable).

Par ailleurs, la région (DRJSCS) a mandaté le CREAI afin de réaliser une étude quantitative relative aux besoins en résidence accueil à l'aune des besoins des publics accueillis en structures AHI et ayant des troubles psychiques.

Gens du voyage :
Dans le département du Territoire de Belfort, six aires d'accueil ouvrent droit à l'ALT2 : 90 places au total CAB : Bavilliers (20 places), Belfort (20 places), Valdoie (20 places) CCST : Grandvillars (10 places), Delle (10 places), Beaucourt (10 places) Le taux d'occupation est variable entre les aires de la CAB (60 places) et celles de la CCST (30 places)
3 type de publics sur ces 6 aires:
- Familles en transit, voyage : pas de besoin en logement sur le département
- Familles originaires du secteur qui passent d'aires en aires et qui auraient peut-être besoin d'un autre type d'habitat
- Famille à demeure sur les aires : 2 familles à Grandvillars, 1 à 2 familles sur l'aire de Belfort : des besoins adaptés seraient peut-être souhaitables.
A noter qu'il n' ya a pas de demande des collectivités locales pour des terrains familiaux ou de l'habitat adapté dans le département.

4. Analyse des BESOINS ET DES OFFRES EN MATIERE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SUR LE DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

a) Offre en matière d'accompagnement social

Offre d'accompagnement social	Chiffres clés associés (nombre de mesures, nombre de ménages accompagnés, budget, ETP mobilisés ...)		commentaires	sources
	2015	2016		
FSL	FSL Accès : 1044 aides dont 160 garanties Montant : 340 866 € FSL maintien : 506 aides Montant : 184 853 € FSL énergie : 700 aides Montant : 197 999 €	FSL Accès : 775 aides dont 99 garanties Montant :258 999 € FSL maintien : 317 aides Montant : 127 794 € FSL énergie : 553 aides Montant : 165 723 €		Département
ASLL – accompagnement social lié au logement (actions collectives, simples ou renforcées)	Non renseigné			Département
AEB – aide éducative et budgétaire	64 aides	55 aides		
MASP – mesure d'accompagnement social personnalisé	212 mesures décidées	126 mesures décidées		Département
AVDL – accompagnement vers et dans le logement (tout financement)	13 ménages	35 ménages		DDCSPP 90

b) Structures conventionnées en ASLL

Association	Adresse	Spécificités	Nombre de mesures individuelles	Missions complémentaires
x		*Par ex jeunes, ...*		*Par ex accueil, information,...*
x				*Par ex permanence habitat, ...*
Bailleur social	Adresse	Spécificités		Nombre mesures individuelles
x				x

c) Offre d'accompagnement médico-social

L'accompagnement social et médico social	Quels sont les publics pour lesquels un accompagnement social, médico social ou sanitaire est nécessaire, et a un impact fort sur la capacité d'accès ou de maintien dans un logement stable ?	Difficultés d'accompagnement partagées entre le médico-social, le sanitaire et le social pour les publics rencontrant des problématiques psychiatriques – personnes en souffrance psychiques sortant de structures médicalisées ou ayant des difficultés comportementales se retrouvent sans solution adaptée à leurs besoins et souvent orientées par défaut vers d'autres dispositifs (type pension de famille)
	Quelle est l'offre actuelle en matière d'accompagnement social et en quoi permet-elle ou non de répondre aux besoins identifiés ?	Accompagnement de droit commun par les travailleurs sociaux du Conseil départemental. Révision du dispositif d'AVDL afin de le renforcer et de l'élargir à d'autres publics (public en bail glissant, en HU ou en CHRS de la FADS, CCAPEX, DALO, SIAO). Travail en cours avec l'ensemble des partenaires afin de définir leurs missions dans le cadre de la charte de prévention des expulsions. Plus largement, tous les dispositifs de prévention des expulsions locatifs : FSL, accompagnement social des TS, travaillent sur le relogement en lien avec les bailleurs sociaux.
	Quelle est l'offre actuelle en matière d'accompagnement médico-social et sanitaire et en quoi permet-elle ou non de répondre aux besoins identifiés	Mise en place d'une réflexion dans le cadre d'une plate-forme en santé mentale par l'AHFC dont l'objectif sera notamment d'améliorer le partenariat entre le sanitaire, le social et le médico-social. Manque de coordination avec les acteurs du secteur sanitaire et social pour les personnes en difficulté psychique et physique (liens entre parcours de soins et parcours résidentiels) -

d) Offre d'accompagement sanitaire

Source : Maison Départementale des Personnes Handicapées (rapport d'activités 2015 – Panorama des tendances 2016)

Données générales sur le public en situation de handicap

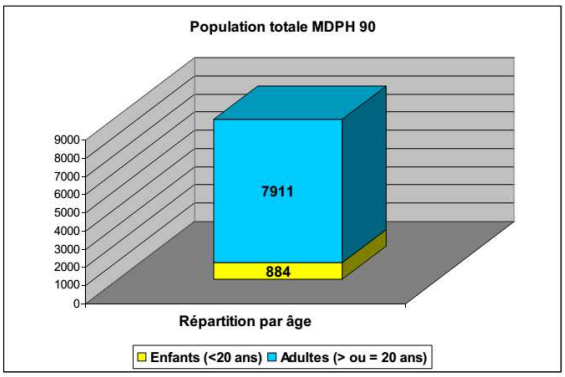

On dénombre au 31/12/2015, dans la population du département du Territoire de Belfort, 6,1% de bénéficiaires d'au moins un accord de prestation (et 7,3% de la population possède un dossier actif au sein de la MDPH) :

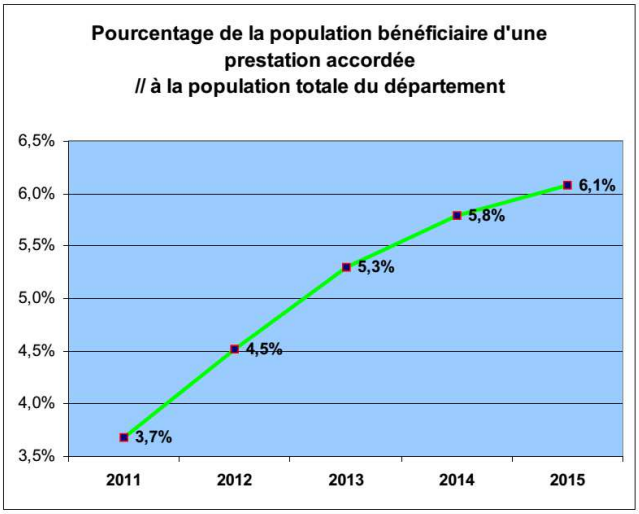

Nombre de bénéficiaires ayant au moins une décision en cours de validité au 31/12/2015 (Source logiciel Solis MDPH 90)

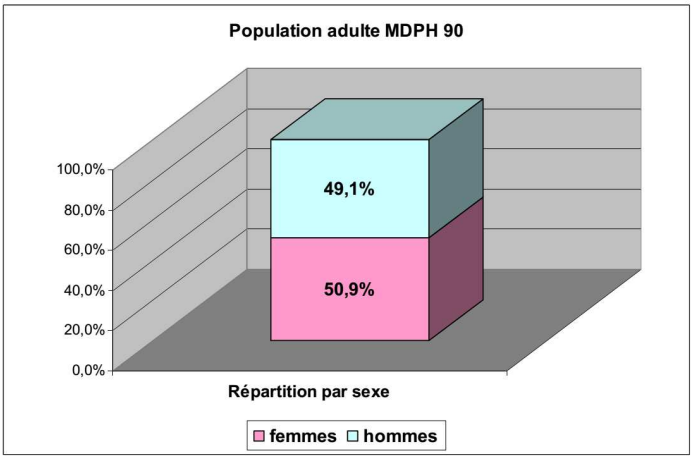

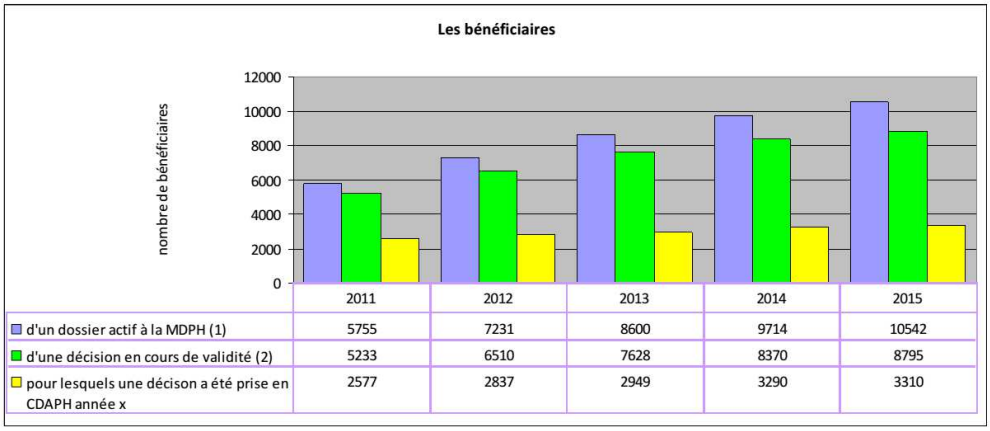

	2011	2012	2013	2014	2015
d'un dossier actif à la MDPH (1)	5755	7231	8600	9714	10542
d'une décision en cours de validité (2)	5233	6510	7628	8370	8795
pour lesquels une décison a été prise en CDAPH année x	2577	2837	2949	3290	3310

(1) bénéficaire d'au moins une prestation accordée et valable au 31/12/2015
(2) personne ayant un dossier ouvert à la MDPH au 31/12/2015, que la décision soit un accord ou un refus, sachant que le dossier reste actif pendant 5 ans après la date de la décision

Tendances 2016

Les chiffres exprimés ci-après (sauf mention contraire) sont issus de l'outil métier Solis sur la période du 1er janvier au 30 septembre de l'année N, soit sur 9 mois d'activité et non sur une année pleine.

Accueil physique

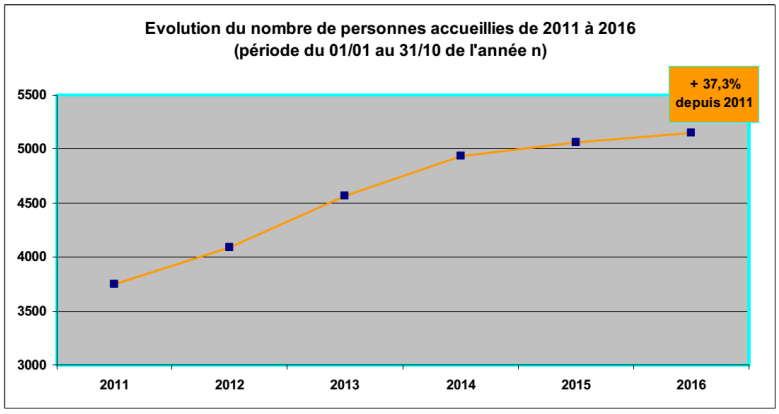

Evolution du nombre de bénéficiaires

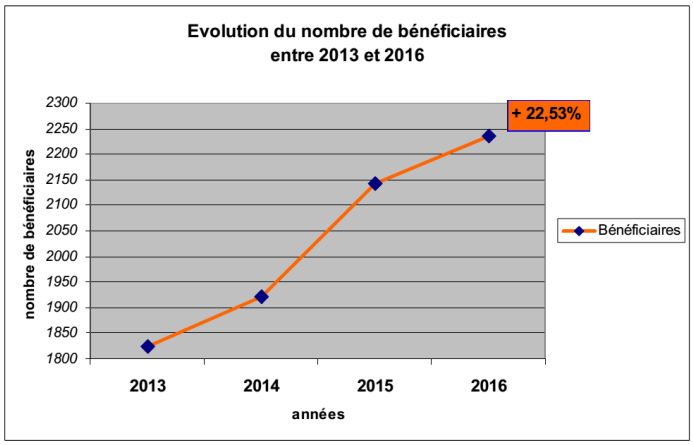

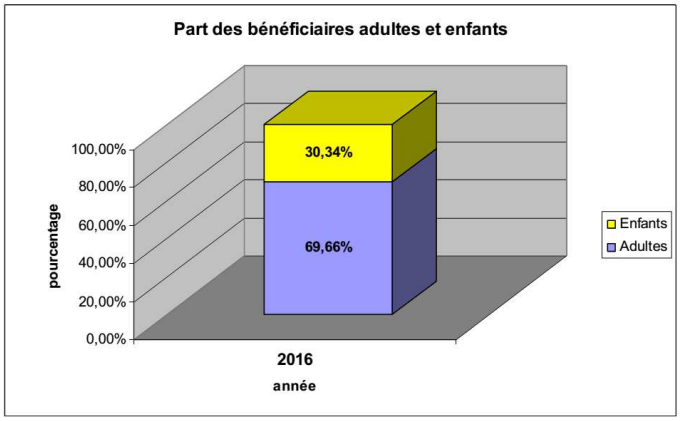

L'augmentation du nombre de bénéficiaires est plus marquée chez les adultes (+26,6% depuis 2013) contre + 14,1 % chez les enfants.

Evolution du nombre de demandes

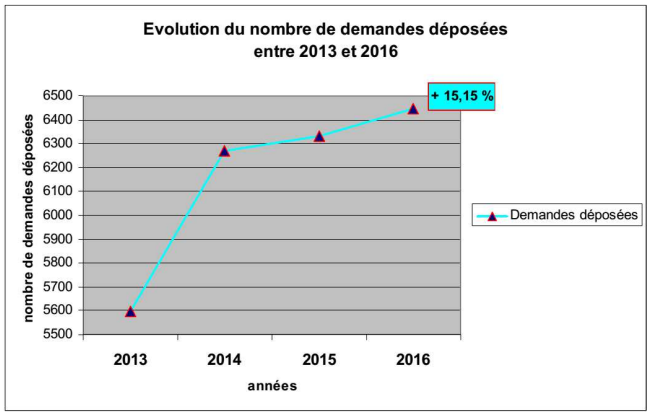

Les décisions

Bénéficiaires d'une décision (période du 01/01 au 30/09 année N)

		2013	2014	2015	2016	% 2016//2013
Nombre de	**Enfants**					
	bénéficiaires	651	624	757	623	-4,30%
	décisions	1220	1209	1339	1295	6,15%
	Adultes					
	bénéficiaires	1783	2012	2085	2049	14,92%
	décisions	5187	5878	6328	6382	23,04%
	Total					
	bénéficiaires	**2434**	**2636**	**2842**	**2672**	**9,78%**
	décisions	**6407**	**7087**	**7667**	**7677**	**19,82%**

Evolution du nombre d'allocataires d'AAH et AEEH (chiffres CAF sur année pleine)

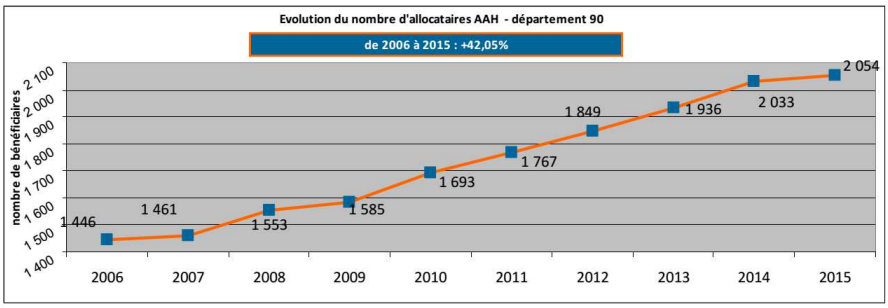

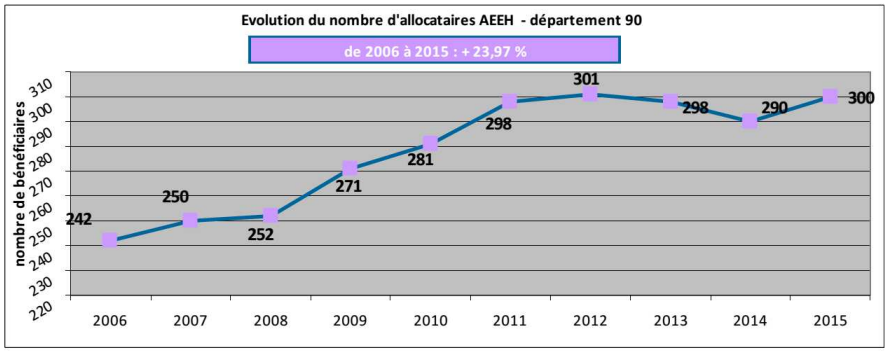

5. QUELLES SONT LES SITUATIONS DE VIE QUI NECESSITENT, AU VU DE LEUR POIDS ET DE LEUR EVOLUTION, UNE ANALYSE DE L'ADEQUATION DE L'OFFRE DE LOGEMENT PAR RAPPORT AUX BESOINS ?

Les diagnostics territoriaux proposent une approche des publics à partir de leur situation de vie, permettant d'appréhender leurs besoins de façon large au regard du maintien ou de l'accès au logement, et sans tomber dans une vue trop segmentée (jeunes avec chiens, femmes avec enfants…), peu représentative des véritables difficultés rencontrées dans l'accès ou le maintien dans le logement. Ces situations de vie ont été établies à partir de la grille ETHOS.

Les tableaux ci-dessous présentent une estimation des besoins potentiels de logement pour un ensemble de publics ayant une situation de vie « à risque ».

a) Evolution et poids des publics regroupés par situation de vie ayant potentiellement un besoin de logement et ayant comme dénominateur commun une problématique résidentielle (mode de logement non satisfaisant)

Situations de vie relatives à une problématique résidentielle (mode de logement non satisfaisant)	Limites d'utilisation	Source d'information	Quantification en ménages différents en 2016 (sauf mention contraire)	Evolution constatée par rapport à l'année précédente 2015
Résidences en habitat potentiellement indigne	Le PPPI est une estimation de l'habitat indigne, selon un faisceau d'indices identifiés par l'ANAH. L'ensemble des ménages souffrant d'un habitat indigne ne sont pas nécessairement comptabilisées, ici. Il ne peut donc s'agir que d'une approximation.	2094 (PPPI 2013)	2119 (PPPI 2011)	-1,18 %
Ménages vivant chez un tiers[1] ayant fait une demande de logement social enregistrée dans le SNE	A défaut d'une source d'information plus satisfaisante, ces 3 situations de vie ont été identifiées à partir du SNE, avec 2 principales limites : • il s'agit d'informations déclaratives, les demandeurs pouvant dramatiser leur situation • les ménages ayant un besoin et soumis à ces situations de vie, n'ont pas nécessairement déposé une demande de logement social	SNE au 31/12/2015	610	-9,51 %
Ménages vivant en logement sur-occupé[2] ayant fait une demande de logement social enregistrée dans le SNE		SNE au 31/12/2015	480	- 6,6 %
Ménages vivant dans une structure provisoire / non conventionnelle[3] ayant fait une demande de logement social enregistrée dans le SNE		SNE au 31/12/2015	6	-50,00 %

1 Catégories « chez parents / enfants, chez particulier et sous location ou hébergement temporaire » dans le SNE – en stock de demandes

2 Catégorie « logement trop petit » dans le SNE – en stock de demandes

3 Catégories « squat, hôtel, centre enfance famille, camping / caravaning » dans le SNE – en stock de demandes

b) Evolution et poids des publics regroupés par situation de vie <u>ayant potentiellement</u> un besoin de logement et ayant comme dénominateur commun une problématique sociale ou administrative

Situations de vie relative à une problématique sociale ou administrative	*Limites d'utilisation*	*Source d'information*	Quantification en ménages différents (sauf mention contraire) 2016	Evolution constatée par rapport à l'année précédente 2015
Ménages bénéficiaires d'une aide au logement, ayant fait l'objet d'une procédure de traitement d'un impayé de loyer	Signalements reçus au secrétariat de la CCAPEX	Signalements reçus de la CAF	453 ménages	-8,30 %
Ménages ayant reçu notification d'un commandement de quitter leur logement		Secrétariat CCAPEX	239 ménages	11,68 %
Ménages ayant des difficultés[4] à se maintenir dans le logement	A défaut d'une source d'information plus satisfaisante, ces 2 situations de vie ont été identifiées à partir du SNE, avec 2 principales limites : • il s'agit d'informations déclaratives, les demandeurs pouvant dramatiser leur situation • les ménages ayant un besoin et soumis à ces situations de vie, n'ont pas nécessairement déposé une demande de logement social	SNE	1193 ménages	-2,29 %
Ménages demandeurs de logement social en dessous du plafond de ressources pour un PLAI		SNE	2026 ménages	8,46 %

[4] Catégories « Démolition du logement, divorce / séparation, handicap, logement trop cher, problème de voisinage, procédure d'expulsion, raisons de santé, violences familiales » dans le SNE – en stock de demandes

6. Capacites a repondre aux demandes DALO et DAHO

	2015	2016	Evolution	Sources
Taux de réponses favorables en commission DALO [5]	67,00 %	50,00 %	-25,37 %	Info DALO
Taux de réponses favorables en commission DAHO [6]	60,00 %	30,00 %	-50,00 %	Info DALO
Taux de refus de propositions par les ménages DALO dans l'année [7]	67,00 %	28,00 %	-58,21 %	Info DALO
Taux de refus de propositions par les ménages DAHO dans l'année [8]	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Info DALO
Taux de relogement effectif des ménages ayant fait l'objet d'une décision favorable DALO	33,00 %	28,00 %	-15,15 %	Info DALO
Taux d'hébergement effectif des ménages ayant fait l'objet d'une décision favorable DAHO	67,00 %	67,00 %	0 %	Info DALO
Délai moyen d'attribution d'un logement à un ménage DALO relogé (par rapport au stock)	3 mois	1,7 mois	- 1,3 mois	Info DALO
Délai moyen d'attribution d'une place d'hébergement à un ménage DAHO (par rapport au stock)	1 mois	1,5 mois	+ 0,5 mois	Info DALO

Modalités d'analyse et de commentaires
Constats :
<u>Sur le DALO et le DAHO dans le département :</u>
Peu de recours DALO et DAHO dans le département (environ 11 recours par an)
MOTIFS DES RECOURS : Ménages en procédure d'expulsion.
Cas complexes de ménages expulsés du parc social et sans solution de relogement.
Pour les ménages réorientés DAHO avec une proposition de logement accompagné avec accompagnement social type AVDL : 100 % de refus des requérants.
Les recours déclarés non prioritaires par la commission sont les suivants : maintien du logement actuel, dossier incomplet, refus non justifié d'un logement, relogement.

[5] Les dossiers réorientés en DAHO doivent être comptabilisés dans la catégorie correspondante. Mode de calcul : voir mode d'emploi, indicateur 13.1.
[6] Les dossiers réorientés en DALO doivent être comptabilisés dans la catégorie correspondante. Mode de calcul : voir mode d'emploi, indicateur 13.2.
[7] Mode de calcul : voir mode d'emploi, indicateur 13.3.
[8] Mode de calcul : voir mode d'emploi, indicateur 13.4.

A Belfort, un phénomène de concurrence des publics est constaté avec une raréfaction des personnes relevant du droit commun. Ces éléments questionnent directement la capacité des services à appliquer la politique du logement d'abord compte-tenu du peu de publics éligibles à un logement sur les places d'hébergement d'urgence.

Des ménages en difficultés sociales et économiques très divers

- Des ménages en fragilité économique (chômage, RSA)
- Des ménages au moment d'une étape de vie (première autonomie des jeunes, jeunes couples, violences intrafamiliales, séparation familiale, décès, perte d'emploi, sortie incarcération, retraite…)
- Des personnes aux fragilités personnelles (addictions, souffrance psychique, handicaps…) et aux parcours chaotiques
- Les ménages « gens du voyage » en sédentarisation

Des réponses d'hébergement et de logement à améliorer et à produire en tenant compte des réalités territoriales

- Une offre d'hébergement et de logement à reconsidérer par bassin de vie dans ces diverses composantes (accueil d'urgence, hébergement temporaire, hébergement d'insertion, résidences sociales)

- Le parc locatif social Hlm :

Les efforts de production portés par les bailleurs sociaux, avec les soutiens de l'Etat, des communes et communautés de communes doivent veiller à favoriser des offres dans les zones les plus tendues (Communes en retard SRU), en cœur de ville ou en zone bien desservie par des transports publics, dans une diversité de taille et de coût.
Les efforts de rénovation notamment avec l'objectif d'économies d'énergie et de lutte contre la précarité énergétique doivent maintenir des loyers avec charges compatibles avec les revenus des ménages logés ou en attente de logement.

- Le parc locatif privé

L'équilibre entre loyer et qualité de service est parfois défaillant. La mobilisation des acteurs doit permettre de repérer les quartiers, les immeubles en potentielle indignité (vétusté, fréquence des sollicitations pour des aides financières notamment à l'énergie). Les actions doivent soutenir les locataires et les propriétaires dans les démarches à réaliser pour profiter des dispositifs existants qui peuvent permettre la réalisation des travaux nécessaires dans le logement.
Le coût du logement et des charges conduit à des situations de précarité énergétique par restriction de chauffage ou déséquilibre budgétaire. Les soutiens financiers aux ménages notamment du Fonds de Solidarité pour le Logement doivent se combiner aux démarches pour la réalisation de travaux.

Une coordination des acteurs pour apporter aux ménages les informations, les orientations et les soutiens nécessaires pour favoriser leur bonne insertion dans le logement autonome

Les concertations et partages des constats sur les questions posées par le logement aux territoires sont à renforcer pour élaborer les réponses adaptées et organiser leurs mobilisations par les ménages. Pour les publics en précarité, les interventions sociales doivent viser une approche globale des situations en favorisant la mobilisation des personnes et en organisant les réseaux dans le soutien aux démarches pertinentes (emploi et formation, santé, famille, logement).
Le logement reste un élément important pour la sécurisation de la personne et de la famille.

* * *